

LE DEVOIR

Vol. XC - N° 263

LE JEUDI 18 NOVEMBRE 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

MONTRÉAL

LEGAULT LÈVE LA TUTELLE À LA CSDM
PAGE A 4



ÉCONOMIE

LES NOTAIRES À 50 \$ SUR INTERNET
PAGE B 1

LES ACTUALITÉS

RÉFÉRENDUM: VIF DÉBAT EN VUE AU PLC
PAGE A 3

LE MONDE

L'IRA ACCEPTE DE SE DÉSARMER
PAGE B 5



UNE BRÈVE MAIS VIOLENTE manifestation marquée par des jets de bouteilles et de poivre de Cayenne a opposé protestataires et policiers, hier, sur la colline parlementaire. Quelque 300 personnes réclamant des subventions fédérales à l'intention des sans-abri se sont retrouvées face à une centaine de policiers de la Gendarmerie royale du Canada, dont certains étaient équipés de casques, boucliers et matraques, à proximité de la tour de la Paix. Les manifestants ont pris d'assaut les barricades, tentant de franchir de force les cordons de policiers. Lire nos informations en page A 8.

Rappel à l'ordre de la Cour suprême

Le jugement Marshall n'exclut pas une intervention gouvernementale

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Dans un geste exceptionnel, la Cour suprême du Canada a remis les pendules à l'heure hier en apportant des précisions sur son fameux jugement Marshall, notamment sur la portée à lui donner. Les explications supplémentaires du tribunal, qui tiennent en 30 pages, clarifient le débat sur les droits de chasse, de pêche et de cueillette à accorder aux Micmacs des provinces maritimes mais mettent en lumière des divergences de points de vue entre deux ministres du cabinet de Jean Chrétien.

son jugement de septembre dernier, qui acquittait le Micmac Donald Marshall d'avoir pêché et vendu des anguilles illégalement, ne s'appliquait qu'à la pêche à l'anguille et non à la chasse, à la cueillette ou à la pêche d'autres espèces.

En fait, rappellent les juges, l'arrêt Marshall a bel et bien reconnu que les Micmacs possèdent un droit ancestral de pêche, de chasse et de cueillette en vertu de traités de 1760 et 1761, mais il a aussi affirmé que ce droit peut être limité et réglementé par le gouvernement, dans la mesure où cette limitation est justifiée. Or, si dans le cas Marshall le procureur général du

La Cour suprême a rappelé que

VOIR PAGE A 8: ORDRE

POINT DE VUE

Le Québec n'est pas libre

Le Québec n'est pas libre au sein de la fédération canadienne. Ce jugement lapidaire, reproduit dans le dernier numéro de la revue *Globe*, est celui de l'un des penseurs les plus réputés du Canada anglais, le philosophe James Tully, qui enseigne aujourd'hui la science politique à l'université de Victoria, en Colombie-Britannique.

Le Québec n'est pas libre parce que la Constitution canadienne actuelle l'empêche d'être reconnu pour ce qu'il est, c'est-à-dire une nation. Dans l'état actuel des choses, des changements constitutionnels peuvent être imposés au Québec sans son consentement, comme ce fut le cas en 1982. Tandis que les autres membres de la fédération peuvent bloquer arbitrairement, comme certains l'ont fait en 1990 avec l'Accord du lac Meech, toute négociation visant à reconnaître le statut du Québec dans la loi fondamentale du pays.

«La Constitution d'une société où sévit pareil blocage doit être considérée comme une camisole de force ou comme une structure de domination», écrit-il.

Les nations autochtones, ajoute le philosophe qui a enseigné pendant quelque 20 années à l'université McGill, subissent les mêmes limites arbitraires à leur reconnaissance au sein du Canada. Elles non plus ne sont pas libres, écrit-il.

M. Tully soutient que tant que le Québec et les Premières Nations ne seront pas reconnus comme des peuples possédant un «droit à l'autodétermination à l'intérieur de la fédération», le «Canada demeurera une société où liberté, justice et stabilité seront partiellement absentes».

Si cette situation perdure, «l'identité constitutionnelle inflexible du Canada sera vécue et considérée [par les Québécois et les autochtones] comme une structure de domination qui compromet l'exercice de leur liberté politique. Plus de Québécois en viendront à appuyer la sécession et la séparation continuera de croître chez les communautés autochtones».

«L'instabilité de l'ensemble de la société augmentera elle aussi», et ce, d'autant plus, rappelle-t-il, que, «selon le raisonnement de la Cour suprême du Canada, l'entrave au droit à l'autodétermination interne peut justifier la sécession unilatérale du Québec».

Le professeur rappelle que la Cour suprême du Canada, dans le renvoi relatif à la sécession du Québec, est «la première cour d'une société multinationale à reconnaître cette dimension de la liberté des peuples» en affirmant l'existence d'une obligation de négocier si une province réunit une majorité claire en faveur de changements

VOIR PAGE A 8: LIBRE

MÉTÉO

Montréal Faible neige se changeant en neige fondante. Max: 3 Min: -4
Québec Dégagement. Max: 0 Min: -6
Détails, page B 4

INDEX

Annonces B 4 Idées A 7
Bourse B 3 Le monde B 5
Avis publics A 4 Les sports B 6
Culture B 8 Montréal A 4
Économie B 1 Mots croisés A 4
Éditorial A 6 Télévision B 7

www.ledevoir.com

Cinar dénonce les programmes d'aide «centrés sur nous-mêmes»

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Le système canadien de financement de la télévision est à la croisée des chemins et on ne peut plus «se permettre de conserver des programmes d'aide hermétiques et centrés sur nous-mêmes».

Il n'est pas banal que de tels propos soient prononcés par Micheline Charest, présidente du conseil de Cinar, la compagnie actuellement sous enquête policière pour des allégations d'utilisation de prête-noms, la compagnie actuellement en première ligne de la controverse sur les producteurs privés au pays.

Mais Micheline Charest n'a pas froid au yeux: si l'industrie canadienne du film et de la télévision veut prospérer, affirme-t-elle, on ne peut plus conserver des programmes d'aide gouvernementale «centrés sur nous-mêmes, qui font fi du changement technologique et de la réalité économique dans laquelle œuvre maintenant l'industrie».

Mme Charest n'a pas ouvertement affirmé qu'il faut remettre en question les règles «centrées sur nous-mêmes» concernant le contenu canadien... mais c'est tout comme.

Cette sortie publique de Micheline Charest est apparue hier comme un véritable événement. Mme Charest avait été invitée depuis plusieurs mois à prononcer un discours au déjeuner-rencontre de l'Association des MBA du Québec. À la table d'honneur de cette rencontre dans un grand hôtel montréalais, la présidente de Cinar était entourée de personnalités de l'industrie comme Daniel Lamarre (TVA), André Bureau (Astral), Francis Fox (Rogers) et autres. Tout indique donc qu'à travers la controverse ac-



Micheline Charest

tuelle, l'industrie resserre les rangs: en présentant la conférencière, une porte-parole de l'Association des MBA a même tenu à «souligner l'appui de la communauté des affaires de Montréal» à l'invitée du jour.

Evidemment, un grand nombre de médias montréalais s'étaient précipités pour entendre ce discours. Micheline Charest, poursuivie par les caméras de télévision, a répété qu'elle ne pouvait répondre à aucune question des médias «pour le moment».

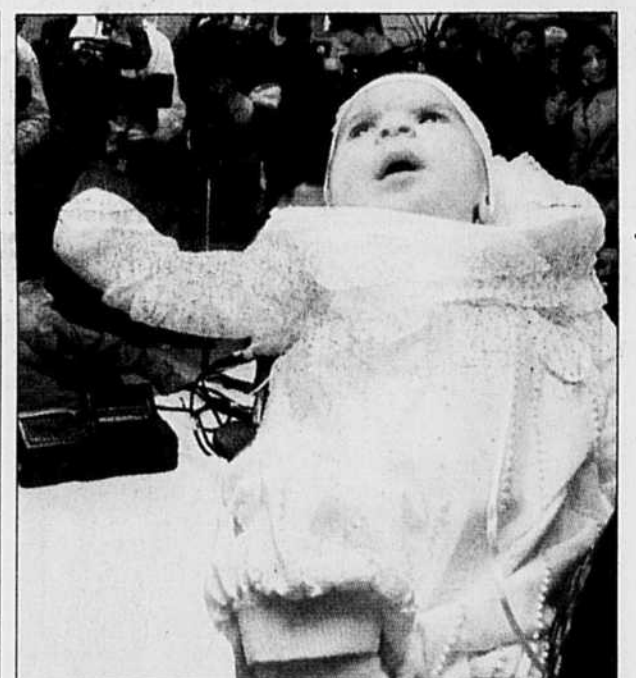
Son discours devant l'Association des MBA a donc été scruté à la loupe pour y déceler les moindres allusions à la crise actuelle.

En fait, la patronne de Cinar a rappelé tout autant l'histoire de sa propre compagnie que celle, récente, de la production télévisuelle au pays, qui a pris son envol au début des années 80 avec la création par Ottawa d'un fonds de développement d'émissions canadiennes chez Téléfilm et qui a vu, en 1985, le CRTC exiger de la part des diffuseurs des dépenses minimales en contenu canadien.

Du jour au lendemain, grâce à ces initiatives, s'est créé un marché pour la production télévisuelle «qui ne saurait cependant exister par lui-même vu sa petite taille», a-t-elle ajouté.

Micheline Charest en a d'ailleurs profité pour tenter de revaloriser l'image du producteur indépendant dans ce marché. «Un bon producteur, a-t-elle dit, imprime indéniablement sa sensibilité et son sens artistique dans le produit final, et la vision strictement affairiste du producteur est, quant à moi, réductrice et totalement erronée.»

VOIR PAGE A 8: CINAR



Bébé de laboratoire.

Bébé Wateen, ou la nouvelle façon de procréer in vitro

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

C'est certainement une première mondiale, mais c'est certainement une première canadienne encourageante. Des chercheurs du Centre universitaire de santé McGill ont brillamment réussi à améliorer une technique de fécondation *in vitro* (FIV) en évitant l'hormonothérapie et en réduisant les coûts de l'opération. La petite Wateen, l'un des «résultats» de l'expérience montréalaise, a été présentée hier aux médias en compagnie de ses heureux parents.

La maturation *in vitro* (MIV) consiste à prélever chez la femme des ovocytes (ovules) immatures et de les amener à maturation *in vitro* avant la fécondation puis l'implantation de l'embryon dans l'utérus. La technique FIV classique, quant à elle, demande une coûteuse et désagréable injection quotidienne d'hormones à la future mère pour stimuler la production d'ovocytes matures avant le prélèvement. L'expérience menée par les docteurs Seang Lin Tan et Ri-Cheng Chian, du Centre de reproduction de McGill à l'hôpital Royal-Victoria, fait l'objet d'un article publié aujourd'hui dans le *New England Journal of Medicine*.

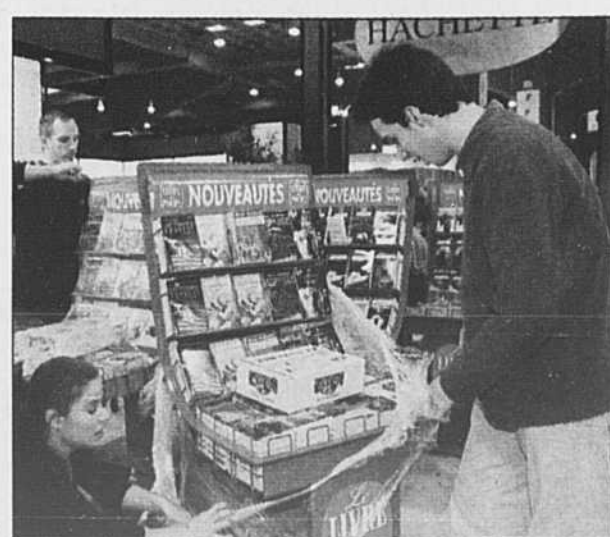
La technique MIV a déjà été pratiquée ailleurs dans le monde, notamment en Corée, mais avec peu de succès. Une centaine d'enfants seraient nés grâce à la MIV, selon le Dr Tan. À Montréal, vingt femmes âgées en moyenne de 36 ans ont participé à l'expérience, qui s'est terminée avec six grossesses et deux naissances — dont celle de jumeaux. La première naissance a eu lieu au mois d'août dernier. Depuis l'expérience, quinze femmes sont devenues enceintes grâce

VOIR PAGE A 8: BÉBÉ

MUNICIPALITÉS

Harel invoque la Constitution pour justifier les fusions

■ Lire nos informations en page A 5



Grand déballage dans le hall de la Place Bonaventure.

VOIR PAGE A 8: SALON

• LES ACTUALITÉS •

Application des lois sur le tabac

Des organismes réclament plus d'inspecteurs

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le nombre d'inspecteurs — sept inspecteurs du Québec et dix du fédéral — est nettement insuffisant pour faire respecter les lois sur le tabac au Québec, tant sur les lieux de travail que dans les points de vente de cigarettes.

Quatre organismes — la Coalition québécoise pour le tabac, le Conseil québécois sur le tabac et la santé, la Société canadienne du cancer et la Coalition Chaudière-Appalaches-Québec pour la santé et contre le tabagisme — ont pressé, hier, le gouvernement québécois de rapatrier les dix inspecteurs fédéraux et d'embaucher de nouveaux inspecteurs. Mais les représentants de ces organismes ont été incapables de dire combien d'inspecteurs étaient nécessaires, soulignant toutefois que la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) disposait de 250 inspecteurs pour couvrir 222 500 entreprises.

Ces organismes ont également demandé au ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, Gilles Baril, d'arrêter une date pour l'entrée en vigueur des sanctions prévues dans la Loi sur le tabac, soit le 17 juillet prochain, ou sept

mois après l'entrée en vigueur de la loi. Selon eux, les entreprises, qui doivent faire respecter l'interdiction de fumer dans leurs locaux, doivent être fixées. «Il faut éliminer la confusion pour les entreprises», a dit Mario Bujold, du Conseil québécois sur le tabac et la santé. «Les entreprises souhaitent cette loi et elles étaient prêtes à l'appliquer», contrairement à ce qu'en pensent leurs associations, comme le Conseil du patronat et l'Association des manufacturiers et des exportateurs du Québec, qui, elles, «défendent, en réalité, l'industrie du tabac», a-t-il ajouté.

Baril maintient sa position

Hier, à la sortie de l'Assemblée nationale, M. Baril s'en est tenu à la position du gouvernement, annoncée il y a trois semaines: les amendes en milieu de travail ne seront appliquées que dans «six à douze mois» à compter de l'entrée en vigueur de la loi, le 17 décembre. Le ministre, qui a reconnu qu'il devait maintenant fixer cette date, n'a pas voulu préciser dans quel délai il allait prendre sa décision. «Je ne commencerai pas à m'enfermer sur une date, une heure, en termes de délai», a-t-il dit.

Quand aux sept inspecteurs, M. Baril a indiqué qu'il n'augmentera pas leur nombre à brève échéance. «On va commencer avec ça», a-t-il dit.

Éducation postsecondaire publique

Le Québec est dans le peloton de tête avec la Colombie-Britannique

Le Centre canadien des politiques alternatives a voulu mesurer la volonté des gouvernements de préserver les principes de base du système public

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Le Québec arrive au deuxième rang de toutes les provinces canadiennes lorsque vient le temps d'appuyer l'éducation postsecondaire publique, conclut un rapport publié hier par le Centre canadien des politiques alternatives (CCPA).

Contrairement aux classements des universités publiés par diverses organisations, qui s'attardent surtout aux questions de performance et de maillage avec le secteur privé, le CCPA a plutôt cherché à mesurer la volonté des gouvernements de préserver les grands principes de base du système public. Pour les auteurs du rapport, ces principes sont la qualité, l'équité, l'accessibilité et l'obligation pour les institutions de rendre des comptes au public.

La Colombie-Britannique arrive première au classement général, le Québec, deuxième, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse,

troisièmes. L'Ontario, en revanche, se classe bon dernier. La détermination de chacune a été évaluée sur la base de chacun des principes.

Gels des frais

En matière d'équité, c'est-à-dire d'ouverture aux groupes généralement marginalisés, les deux plus grandes provinces se situent au milieu du peloton. Le Québec remporte toutefois la palme au chapitre de la qualité, de la responsabilité publique des institutions et de l'accessibilité.

Sur ce dernier point, le Québec est la seule province avec la Colombie-Britannique à avoir gelé ses frais de scolarité, bien que d'autres provinces y songent. Les deux rédactrices en chef du rapport, Denise Doherty-Delorme et Erika Shaker, soulignent que les frais de scolarité sont, au minimum, deux fois plus élevés en Ontario qu'au Québec. Dans certaines facultés, ils ont été déréglementés et peuvent être cinq ou six fois supérieurs. De plus, le financement public

couvre moins de la moitié des coûts des institutions en Ontario et en Nouvelle-Écosse, avancent-elles.

Dans ce contexte, elles refusent de blâmer le Québec pour l'imposition de frais plus élevés aux étudiants de l'extérieur de la province. «Ils demeurent quand même plus bas. [...] Nous n'applaudissons pas cette différence mais notre message est de demander que les frais baissent à travers le pays et soient plus équitables», a dit Mme Doherty-Delorme.


Flambée de l'endettement

Au cours de la dernière décennie, le Canada a connu une hausse des frais de scolarité de 125 %. Il faut cependant préciser que cela n'a pas freiné la croissance des inscriptions, comme le révélaient hier des chiffres publiés par l'Association des universités et collèges du Canada. La hausse des frais a toutefois eu pour corollaire une flambée de l'endettement étudiant moyen, qui atteindrait 28 000 \$ au Canada et environ la moitié de cette som-

me au Québec, seule province à avoir maintenu un système de bourses.

Côté qualité, le Québec domine, mais inégalement. En 1997-98, il accordait le plus haut pourcentage de son budget à l'éducation postsecondaire et dépensait le plus par habitant. Par contre, il se classait septième pour son ratio étudiants-professeurs. Dans l'ensemble du pays, ce ratio variait entre 13 à 17 étudiants par professeur. Seul l'Ontario se démarquait négativement avec un ratio de 22.

Il s'agit du premier exercice du genre, et tout n'a pas été pris en compte, faute de données. Ainsi, les auteurs n'ont pu évaluer l'importance de l'enseignement par l'entremise de moyens audiovisuels ou, encore, la proportion de chargés de cours, ce qui aurait pu modifier leur jugement sur la qualité. On compte quand même récidiver, question d'amener les gens à juger l'éducation postsecondaire à partir d'autres notions que sa simple valeur mercantile pour l'étudiant et le secteur privé.



À force de travailler,
je vais peut-être finir
par avoir un emploi!

Ça fait 14 ans que je travaille dans un établissement de santé et de services sociaux... Et je n'ai toujours pas d'emploi à temps complet. Je ne suis pas la seule: 55 pour cent de mes collègues sont comme moi. Une vie qui n'a pas de bon sens. Une vie où on passe notre temps à attendre un téléphone. Attendre une assignation. Espérer un poste stable. J'aimerais ça pouvoir organiser ma vie comme du monde. Planifier une vie familiale. Arrêter de courir pour mieux servir ceux à qui je donne des soins et des services. J'aimerais ça qu'on arrête de me dire que j'ai raison et qu'on me donne enfin les moyens de respirer.



Gros preneurs
P'tits donneurs

Le secteur public CSN en négociation.



LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Jean Dion

Votre nom est dans le système

C'est une histoire banale, qui n'a même pas de dénouement. On pourrait dire: oh! comme ça promet! mais gardons-nous de tirer des conclusions hâtives. Si «la banalité de la vie est à faire vomir de tristesse», ainsi que le souligna ce visionnaire qu'était Gus Flaubert — en disant aussi «Madame Bovary, c'est moi», il anticipa l'ambiguïté de l'identité sexuelle caractéristique de cette fin de siècle —, l'intérêt de l'histoire réside peut-être justement dans sa banalité, ou plutôt dans le fait qu'elle est devenue banale.

Il s'agit donc d'un gars (je préfère conserver l'anonymat) qui se rend dans une grande surface afin de se procurer un aspirateur. Pas de railleries, s'il vous plaît, le gars n'est pas en processus de marthastewartisation. Au contraire, il a renoncé à transformer ses minous de coin de pièce et de dessous de lit en charmantes décorations de Noël et, ayant vu le film *Fight Club* qui l'a réconcilié avec sa testostérone, a résolu d'attaquer. Fort. Avec toute la force de suction qu'autorise la puissance électrique, de faire mordre la poussière à la poussière. Fini la pitié, comprenez-vous?

Le gars achète donc un aspirateur, à la manière d'un gars: en choisissant le premier du bord pour pouvoir se sauver du magasin le plus vite possible. Puis il passe à la caisse. Et c'est là que l'histoire acquiert toute sa banalité. «C'est à quel nom?», demande la vendeuse devenue caissière au moment de pitonner l'achat. (Il faut dire que de nos jours, vous achetez un paquet de gomme balloune et le préposé pitonne pendant 30 secondes minimum.) Sans se demander qu'est-ce qui est à quel nom au juste, le gars donne son nom, par réflexe. Ça n'engage pas à grand-chose, après tout. La dame inscrit l'information. «Votre adresse?». Le gars s'impatiente un peu et demande pourquoi on veut son adresse. «C'est pour la garantie.»

Le gars songe alors que pour se prévaloir d'une garantie, il suffit de rapporter le produit défectueux et le reçu de caisse dûment identifié correspondant au produit en question, non? Apparemment, non. Le questionnaire se poursuit. «Ville, code postal?». Le gars demande s'il recevra une tonne de papeteries et autres cochonneries du magasin qui tient tant à entretenir une relation personnelle avec lui. «N'ayez crainte, c'est seulement pour la garantie.» N'empêche, l'envie est forte de mettre fin à ce cirque. Mais le gars se dit qu'il est probablement en face d'une pauvre madame travaillant à la commission pour un salaire de misère, que s'il refuse de continuer soit il devra vivre le reste de la vie de son aspirateur sans garantie soit il faudra faire venir le gérant, et ça va taper, et ne l'oublions pas, il a dans ses projets de désertier les lieux dans les meilleurs délais.

«Numéro de téléphone?». Allez, au point où on en est. Mais la dame a deviné que la limite était dès lors atteinte. Sur l'écran, il y avait un espace «Numéro de téléphone au bureau» et un autre «Est-ce un cadeau?», mais le sujet n'a pas été abordé. Le gars ne s'est pas fait demander non plus son folio bancaire, ni son numéro de dossier au ministère du Revenu, ni le nom de fille de sa mère, ni la peinture de ses chaussures, ni si ses sacs à ordures étaient légaux, ni son emploi du temps dans la nuit du 10 au 11.

«Vous pouvez prendre possession de votre aspirateur au dépôt situé à l'étage du bas. Merci de magasiner chez nous.»

Huit minutes plus tard montre en main, le gars se présente au comptoir mentionné. Remet au commis le coupon qu'on lui a demandé de remettre au commis. Le commis va chercher la foutue machine dans l'entrepôt. Revient.

«J'aimerais voir votre permis de conduire.» Excusez pardon? «Votre permis de conduire.» Il faut maintenant un permis pour chauffer une balayuse? «Non. Vous devez produire une pièce d'identité qui prouve que c'est bien vous qui avez acheté la marchandise.» C'est que, voyez-vous, le gars avait fait pu, en huit minutes, perdre son coupon, le jeter étourdiment ou se le faire subtiliser par un chenapan sans scrupules à la gentilhommeière poussiéreuse. «C'est pour votre propre sécurité.»

La sécurité, il n'y a que ça de vrai. La vie est tellement risquée, le monde tellement dangereux. Le gars obtempère donc, montre son permis. Le commis commence à écrire le numéro du permis sur son reçu. Holà! Chose, pourquoi tu notes ça? Tu n'as qu'à regarder le permis, tu verras que c'est le bon nom, en plus il y a une photo, tu peux constater que c'est le même air bête sur la photo qu'en personne. Qu'est-ce qu'il te faut de plus, une feuille rectangulaire? «Je dois noter le numéro. C'est le règlement.» Le commis a le regard de merlan frit du commis qui n'a pas dû se pencher souvent sur l'à-propos du règlement, ni sur d'autres problèmes philosophiques similaires. Le gars a envie de faire appeler le gérant, mais il songe au tapage et finit par dire tant pis, prenez donc ce que vous voulez et sacrez-moi patience.

Voilà. Il n'y a pas de dénouement. Juste une multinationale qui, en 20 minutes, a obtenu le nom d'un gars qui a simplement acheté un misérable aspirateur, son adresse, son numéro de téléphone et son numéro de dossier auprès de la Régie de l'assurance automobile du Québec — un formidable passe-partout vers tout le reste.

Et de combien d'autres qui, de guerre lasse, ou par paresse, ou par habitude, ou par ignorance, deviennent autant de livres ouverts pour des gens qui veulent leur bien et savent maintenant où il se trouve.

Il y a quelques années, le même gars rentrait de pays lointains avec, dans sa malle, quelques denrées de vice achetées en zone hors taxes. Il ne savait pas qu'il en avait rapporté plus qu'autorisé; preuve de sa bonne foi, il avait écrit les véritables quantités sur le petit carton, vous savez celui où on demande si vous visiterez une ferme dans les trois prochains mois.

Intercepté à la douane du meilleur pays du monde pour y revenir, le gars témoigna de son étonnement. «Vous en rapportez deux. La limite permise est un», lui dit le douanier. Désolé, dit le gars, mais on fait quoi? «Je devrais vous faire payer la taxe ou confisquer le produit.» Mais le représentant de l'Etat avait le cœur à la magnanimité ce jour-là. «Je vous laisse aller pour cette fois. Mais soyez prévenu: je mets votre nom dans le système.» Dans le système. Voyez, c'était déjà fait longtemps avant l'aspirateur.

A ce qu'il paraît, il faut être bien naïf pour croire que tout le monde ne sait pas déjà tout à notre sujet. La chose est devenue carrément banale. On n'ira pas jusqu'à vomir de tristesse, mais le vieux Gus n'aurait peut-être pas tout à fait tort.

jdion@ledevoir.com

Vif débat en vue au PLC

Des militants pressent Chrétien de formuler une question référendaire «claire et directe»

Le ministre Stéphane Dion conteste le droit exclusif du Québec de définir les règles référendaires et même de formuler la question. Chaque jour apporte de nouvelles adhésions à ses prétentions mais également de nouveaux opposants. Il a semé le germe de la division dans les rangs de son propre parti.

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Des militants libéraux fédéraux du Québec pressent le gouvernement Chrétien de formuler une question «claire et directe» et de l'imposer au gouvernement Bouchard en vue du prochain référendum sur la souveraineté.

L'association libérale de la circonscription électorale fédérale de Pierrefonds-Dollard souhaite qu'Ottawa mette cartes sur table et prenne l'initiative de définir les règles référendaires, un débat qu'elle veut relancer à l'occasion du congrès biennal que l'aile québécoise du Parti libéral du Canada tiendra du 26 au 28 novembre à Hull.

La résolution que les libéraux de l'ouest de l'île de Montréal ont adoptée et acheminée au secrétariat central du parti recommande en outre fortement à Ottawa de «prendre une part active dans le débat sur l'unité nationale en définissant les termes de tout référendum à venir».

Les militants de Pierrefonds-Dollard voudraient en outre que, dorénavant, les immigrants fassent profession de foi dans le fédéralisme canadien avant d'être reçus citoyens canadiens. Ainsi, dans leur serment d'allégeance, une clause stipulerait leur engagement à protéger et défendre le Canada et à faire tout en leur pouvoir «pour assurer que toutes les provinces et territoires demeurent unis d'une mer à l'autre».

Le projet d'implication du fédéral dans la définition du processus référendaire québécois se heurte à une ferme résistance, aussi bien au conseil des ministres qu'au sein du caucus des députés. Le projet de loi que le ministre Stéphane Dion se proposait de présenter à la Chambre des communes est pour l'instant sur la touche. Ils sont de plus en plus nombreux les députés libéraux qui croient qu'une offensive d'Ottawa dans les affaires référendaires du Québec ne ferait que fournir des munitions additionnelles aux souverainistes.

Il est néanmoins acquis que le congrès du PLC Québec de la fin du mois sera le théâtre d'un vif débat sur l'opportunité d'agir promptement, au risque de se mettre à dos de nombreux Québécois, ou d'intervenir uniquement en campagne ré-

férendaire, dans le respect des institutions et lois québécoises. Les associations de comté ont soumis quelque 160 résolutions, mais le congrès débattira en priorité de la dizaine de textes rédigés par la commission politique du parti.

Contrairement à la coutume des congrès politiques, il n'y aura pas de discussions en ateliers; tout se déroulera en assemblée plénière. C'est sous le thème «Le Canada du millénaire» qu'auront lieu le samedi 27 novembre les délibérations sur l'unité nationale et le prochain référendum québécois. Le dimanche, les congressistes aborderont des thèmes à caractère socioéconomique et débattront plus particulièrement de l'union sociale. Plusieurs des résolutions acheminées par les associations libérales de comté s'inspirent d'une vision sociale relativement progressiste. Voici quelques-unes des résolutions les plus significatives que les militants libéraux fédéraux ont votées à l'intention du gouvernement Chrétien:

- reconnaître l'importance du bénévolat en relation avec l'intégration des nouveaux immigrants et prendre les mesures appropriées afin d'encourager systématiquement le bénévolat dans les organismes sans but lucratif d'intérêt commun;
- étudier les voies et moyens par lesquels serait éliminée la taxation des paiements du régime de pension du Canada du régime des rentes du Québec;

- permettre aux Canadiens de puiser dans leur REER pour lancer une nouvelle entreprise ou pour parachever des études universitaires;
- mettre sur pied des programmes visant à encourager le bénévolat, qui permettraient notamment de prendre congé de son travail pour participer à des activités bénévoles au profit d'organismes non gouvernementaux;

- maintenir le statut d'organisation charitable pour tous les groupes sociaux, culturels et artistiques dont les objectifs sont le soutien, l'avancement et le développement des communautés, des arts, de la culture, des idées ou le bien-être des quartiers;
- appliquer le «child tax credit» à tous les enfants âgés de moins de 21 ans qui vivent avec leurs parents, sont inscrits à un programme d'étude et ont un revenu personnel inférieur à 10 000 \$ par année.

Toutes les options sont sur la table, répète Dion

Il n'est pas exclu que le fédéral refuse de participer à la campagne référendaire


MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Le gouvernement fédéral réfléchit toujours au moyen qu'il entend prendre pour établir ce qu'il croit être une question et un résultat référendaires suffisamment clairs pour obliger à négocier une sécession. Toutes les options sont sur la table, a répété hier le ministre des Affaires intergouvernementales Stéphane Dion, y compris refuser de participer à la campagne référendaire si la question ressemblait à celle de 1995.

Interrogé à ce sujet à sa sortie des Communions, M. Dion a indiqué que «ce serait quelque chose que le gouvernement devrait considérer en tenant compte des circonstances. On ne peut pas le dire maintenant». Il a noté que le gouvernement fédéral avait participé aux référendums de 1980 et de 1995, mais en disant qu'il jugeait la question confuse et qu'il devait respecter la Constitution. Et selon M. Dion, «le processus de 1995 n'était pas clair et n'aurait pu conduire à l'indépendance d'une province».

Il n'a pas voulu se prononcer sur la possibilité que le fédéral établisse sa vision d'une question et d'un résultat clairs qu'au moment de l'annonce de la tenue d'un référendum. «Tout est possible», a-t-il dit. Il n'a pas caché cependant qu'il privilégiait la tenue de ce genre de débats en période de calme, comme ce fut le cas au moment du renvoi devant la Cour suprême du Canada. «Il est peut-être souhaitable qu'on continue, dans le calme, à avoir ces réflexions. Est-ce que le Canada doit y participer en ajoutant au geste qu'il a déjà posé? C'est une question qu'on se pose», a-t-il poursuivi, sans manquer d'inviter le gouvernement québécois à préciser lui-même ses intentions.

Le chef bloquiste, Gilles Duceppe, a rétorqué que les fédéralistes québécois participeraient sûrement au prochain référendum et il est persuadé que les libéraux fédéraux feront de même. Il s'est même dit prêt à parier là-dessus. Il a ajouté que tous les partis provinciaux au Québec, y compris le Parti libéral de Jean Charest, croient l'Assemblée nationale capable d'écrire la question.



Cornelius G. BULIK
Dr Réjean DAIGNEAULT

Encore Jeune à 100 ans

432 pages - 22,50 \$

La fontaine de Jouvence.

Les Éditions GUÉRIN En vente dans toutes les librairies (514) 642-3481

EN BREF

Non à une hausse de la TVQ

(PC) — La FTQ et les jeunes péquistes prient Bernard Landry de ne pas hausser la TVQ comme le prévoient certains scénarios de réduction des impôts. La centrale syndicale appuie l'idée d'un allègement fiscal pour les Québécois mais prévient qu'une hausse de la taxe de vente provoquera une recrudescence du travail au noir et de l'évasion fiscale. La FTQ ne favorise aucun des scénarios proposés par le ministre des Finances, qu'elle invite à refaire ses devoirs de manière à soustraire des tables d'imposition un plus grand nombre de contribuables même si déjà deux millions de personnes ne paient aucun impôt, ce qui place les Québécois en tête de la générosité fiscale en Amérique du Nord. Les jeunes péquistes soutiennent, eux aussi, que «les réductions d'impôt doivent prioritairement alléger le fardeau de la classe moyenne», mais cela, nuancent-ils, ne voudra rien dire pour les jeunes parce qu'ils ne paient déjà aucun impôt. Pour qu'ils profitent de la nouvelle santé budgétaire du gouvernement, les jeunes demandent donc une réduction de la TVQ, a soumis hier le Comité national des jeunes du Parti québécois. Pour les fins des consultations publiques qui prennent fin aujourd'hui, le ministre a proposé cinq scénarios de réduction de l'impôt des particuliers. Trois scénarios verseraient 1,3 milliard dans leurs poches. Deux autres scénarios entraîneraient des baisses de 1,7 milliard ou de 1,9 milliard. Mais ces derniers sont assujettis à une hausse de la TVQ de 7,5 % à 8,2 % ou à 8,66 %. La FTQ dit non. Toute réduction des impôts devra favoriser les familles et les gens à faible revenu et exclure toute hausse de la taxe de vente. La FTQ note aussi que les tables d'imposition et les crédits d'impôt actuels ne sont pas indexés au coût de la vie et constituent «des hausses d'impôt déguisées».

LOGIQUES

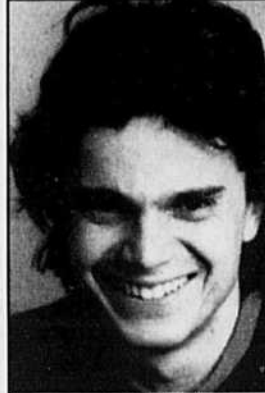
Venez jaser Web en français avec Bruno Guglielminetti au Salon du livre de Montréal, stand 709

INTERNET
Les 1000 meilleurs sites en français de la planète

Les 1000 meilleurs sites en français de la planète
Vendredi: 19 h à 21 h
Dimanche: 14 h à 16 h

Les Éditions LOGIQUES inc.
En vente partout
Distribution exclusive: Québec-Livres

Venez les rencontrer au Stand Gallimard du Salon du livre de Montréal

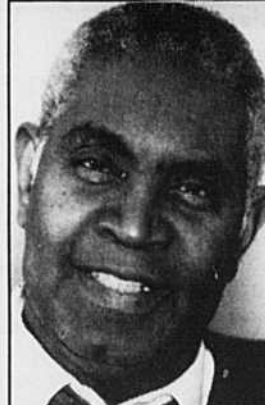


Alexandre Jardin

auteur de *Autobiographie d'un amour*

Le samedi 20 novembre de 11h00 à 12h30

Le dimanche 21 novembre de 12h00 à 13h30



Émile Ollivier

auteur de *Mille eaux*

Le samedi 20 novembre de 15h30 à 16h30

Le dimanche 21 novembre de 15h30 à 16h30



Arlette Lauterbach

auteur de *Le Livre de cuisine de la Série Noire*

et Patrick Raynal

(directeur de la collection Série Noire)

auteur de *Nice 42^e rue, Folio policier*

Le vendredi 19 novembre de 18h00 à 19h00

Le samedi 20 novembre de 14h30 à 15h30

Le dimanche 21 novembre de 14h30 à 15h30

GALLIMARD

LE DEVOIR
MONTRÉAL

CSDM

Legault lève la tutelle

L'incertitude juridique est réglée, dit le ministre

Après deux mois de tutelle, le conseil exécutif de la CSDM vient de récupérer son droit d'administrer. Isolée, la présidente Diane De Courcy devra désormais composer avec des tensions qui sont déjà palpables.

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Effet domino au jugement Dalphond, le ministre de l'Éducation a levé hier la tutelle qu'il avait imposée au comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) à la fin de septembre.

Si la décision a réjoui les commissaires indépendants et le Regroupement scolaire confessionnel (RSC), la nouvelle a été accueillie plutôt froidement par la présidente de la CSDM et leader du Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO), Diane De Courcy.



Michel Pallascio



Robert Cadotte

ner efficacement. «On se retrouve à la fin d'une fausse crise», a pour sa part lancé Robert Cadotte, le chef des dissidents.

Le chef du RSC, Michel Pallascio, s'est montré, lui aussi, satisfait du jugement rendu par la Cour supérieure du Québec, mais la décision ne le surprend pas.

Sans réclamer directement la tête de Diane De Courcy, les commissaires indépendants et les membres du RSC l'invitent à réfléchir à son avenir au sein de la CSDM.

Les deux groupes ont décoché quelques flèches à la présidente, mais celle-ci a été catégorique: il est hors de question qu'elle démissionne.

Après deux mois de supervision externe, la reprise en main de la gestion hebdomadaire de la CSDM est accueillie avec soulagement.

Diane De Courcy espère pour sa part que l'acalmie apportée par la tutelle va continuer à se faire sentir.

«Le juge Pierre J. Dalphond confirme que notre décision était non seulement légitime, mais parfaitement légale», a insisté la commissaire indépendante Colette Provost.

Étude de Québec sur le projet «une île, une ville»

La fusion entraînerait une baisse de taxes moyenne de 0,4 %

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

L'impact fiscal pour les contribuables de la réalisation d'une île, une ville se situe entre les prétentions du maire Pierre Bourque, qui parle d'économies de 100 millions par année, et celles des municipalités de la banlieue.

Le scénario étudié par le service des politiques fiscales du ministère — d'abord dans une version préliminaire datant du 6 octobre, ensuite de façon plus exhaustive le 18 octobre —, dont Le Devoir a pris connaissance, est basé sur un certain nombre d'hypothèses.

L'analyse tient également compte de ce qu'aucune rationalisation ne serait effectuée à court terme et que les municipalités ne pourraient tabler sur les modifications réclamées aux lois du travail.

Ces dernières sont celles dont la richesse foncière résidentielle est relativement faible, comme Montréal-Est, La Chine et Roxboro.

Quant à la Ville de Montréal, la fusion y aurait des conséquences différentes dans les secteurs résidentiel et non résidentiel.

Toutefois, les commerçants, industriels et autres propriétaires de bureaux sur le territoire de la ville centrale

profiteraient d'un regroupement des municipalités de l'île. Leur fardeau fiscal passerait de 4,81 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation à 4,48 \$, soit une baisse de 9 %.

Cette réduction substantielle s'explique principalement par la répartition de la taxe d'eau, actuellement assumée uniquement par le secteur non résidentiel à Montréal.

La hausse du côté résidentiel correspond au partage, après regroupement, des très nombreux tarifs imposés par la plupart des villes de banlieue de l'île pour les services d'aqueduc et de cueillette des ordures, par exemple.

La baisse générale de 0,4 % est une conséquence directe de l'aide gouvernementale de transition, prévue dans tous les cas de fusion.

A ce montant, il faut toutefois ajouter une taxe de secteur pour chacun des quartiers de la nouvelle ville correspondant aux limites actuelles des territoires municipaux.

Du côté non résidentiel, on éliminerait la taxe d'affaires et la surtaxe par une taxe unique sur les immeubles non résidentiels à un taux de 1,76 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Ces deux derniers éléments feraient augmenter de plus de 35 % la contribution du gouvernement fédéral au paiement de ses taxes foncières.

Le scénario remplace également l'ensemble des tarifs par une taxe uniforme de 7,4 \$ par 100 \$ d'évaluation.

EN BREF

Soirée partisane payée par les Montréalais

(Le Devoir) — Le parti du maire de Montréal, Équipe Bourque/Vision Montréal, a fait assumer par l'ensemble des contribuables montréalais la facture de 64 000 \$ pour la tenue d'une soirée de financement.

des participants payant illégalement leur contribution en argent comptant. Pour le directeur de la formation politique, André Bourque (le frère de Pierre Bourque), le geste est tout à fait légal.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet:
www.offres.ledavoir.com

AVIS PUBLICS
HEURES DE TOMBÉE

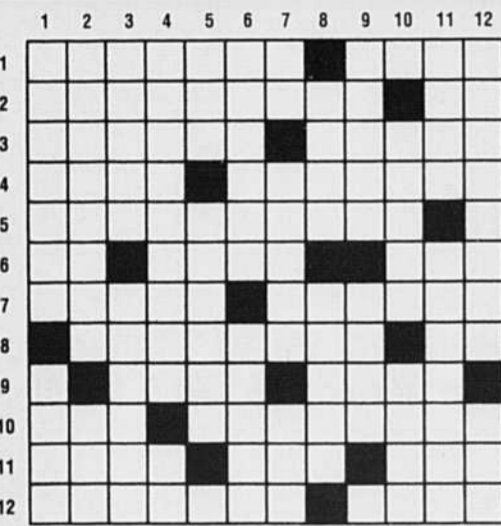
Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

- 1- Promener. — Lettre grecque.
2- Prescription acquiescive. — Mercure.
3- Bande de terre. — Échassier.
4- Brosse d'orfèvre. — Glucide voisin de l'amidon.
5- Réaliser des objets solides par frittage de poudres de matières plastiques.
6- Quelqu'un. — Pointe de la langue. — Possédé.
7- Auréole. — Parasite du mouton.
8- Pièce qu'on ajoute. — Richesse.
9- Être ouvert. — Cours d'eau temporaire.
10- Jardin d'animaux. — S'ensuivre.
11- Aurochs. — Posséda. — Bière.
12- Retombée dans l'hérésie. — Virage en ski.

Solution d'hier

1. FABLE MURENE
2. REPREUVE AMEN
3. RHUMEROSTION
4. BILAN PUMERU
5. ALTERNATE CI
6. IJ ATRELIER
7. LEXEME ENTAR
8. ETE OTYAWA
9. ETE APITELI
10. HOUTINER EN
11. ISERAN ELUT
12. TY RELECTURE

AVIS
À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.



APPELS DE SOUMISSIONS

Les entrepreneurs et les fournisseurs peuvent obtenir de l'information sur les appels de soumissions ouvriers et le résultat d'ouverture des plis d'Hydro-Québec en visitant le site Internet de l'entreprise:

www.hydroquebec.com/soumissionnez
ou en composant un des numéros de téléphone suivants:
Montréal et environs: (514) 745-5720
Extérieur: 1 800 363-0910

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAVAL

APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:

No 8009 Travaux de nettoyage et d'inspection télévisée du réseau d'égout sur certaines rues pour le programme de réfection de chaussées 2000 (réglement numéro L-9740)

Seules les soumissions identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur, présentées sur les formules préparées à cet effet et remises sous pli cacheté au Greffier de Ville de Laval au 1 Place du Souvenir, Chomedey, Ville de Laval, avant la 11e heure du mardi 7 décembre 1999 seront ouvertes à 12 heures (midi) ce même jour en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

Seront considérées toutes soumissions préparées sur les formules fournies par la Ville de Laval et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées audit cahier des charges.

Les plans, cahiers des charges et formules de soumissions, de même que toute autre renseignement d'ordre technique pourront être obtenus au Service de l'ingénierie, 3 Place Laval, bureau 300, Chomedey, Ville de Laval, du lundi au jeudi inclusivement entre 8:15 à 12 heures (midi), et ce, moyennant un dépôt de 40 \$ non remboursable.

La Ville de Laval se réserve toutefois les soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

Donné à Laval ce 18 novembre 1999

Me Chantal Sainte-Marie, greffière adjointe

PRÉSENT
SOUAD SABRA
Partie demanderesse

JIHAD WATFA
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JIHAD WATFA, de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de justice de Montréal, 10 est, rue St-Antoine, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de publication du présent avis dans «Le Devoir».

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jihad Watfa.
Lieu: Montréal
Date: 11 novembre 1999

MICHEL PELLERIN
GREFFIER ADJOINT

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille (Divorces)

PRÉNEZ AVIS que PRODUCTIONS SAMOURAI FILMS INC. demandera sa dissolution à l'inspecteur général des institutions financières, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

VILLE MONT-ROYAL
TOWN OF MOUNT ROYAL

ÉLECTION MUNICIPALE
ÉLECTION MUNICIPALE DU 7 NOVEMBRE 1999

AVIS PUBLIC DES RESULTATS DU SCRUTIN

Après avoir pris connaissance des résultats complets du scrutin du 7 novembre 1999, je, Marie Turcotte, présidente d'élection, donne l'avis public suivant:

Les personnes suivantes ont été proclamées élues aux postes mentionnés ci-après:
Maire: Ricardo Hirschan

Conseillers:
Poste no 1: Erin Kennedy
Poste no 2: Cliff Carrie
Poste no 3: Jean-Pierre Gauvin

Les personnes suivantes ont été élues sans concurrent:
Conseillers:
Poste no 4: Suzanne Caron
Poste no 5: John D. Miller
Poste no 6: Georges Badaeux

Donné à Ville Mont-Royal, le 18 novembre 1999.
La présidente d'élection,
Marie Turcotte, o.m.a.

Avis public
Ville de Montréal

Service du greffe
Usage conditionnel
ERRATUM

Dans l'usage conditionnel paru le 26 octobre dernier, on aurait dû lire «5778, rue Notre-Dame Est», au lieu de «9778, rue Notre-Dame Est»

district judiciaire de Montréal, province de Québec.
Date à Montréal, ce 15 novembre 1999

MONETTE, BARAKETT, LÉVESQUE, BOURQUE, PEDNEAULT, Les procureurs de la personne morale.

PRENEZ AVIS que LES PRODUCTIONS CINERKA INC. demandera sa dissolution à l'inspecteur général des institutions financières, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

Son siège social est situé dans le district judiciaire de Richelieu, province de Québec.
Date à Montréal, ce 15 novembre 1999

MONETTE, BARAKETT, LÉVESQUE, BOURQUE, PEDNEAULT, Les procureurs de la personne morale.

PRÉSENT
SOUAD SABRA
Partie demanderesse

JIHAD WATFA
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JIHAD WATFA, de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de justice de Montréal, 10 est, rue St-Antoine, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de publication du présent avis dans «Le Devoir».

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jihad Watfa.
Lieu: Montréal
Date: 11 novembre 1999

MICHEL PELLERIN
GREFFIER ADJOINT

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Présent Greffier Adjoint

PRÉNEZ AVIS que PRODUCTIONS SAMOURAI FILMS INC. demandera sa dissolution à l'inspecteur général des institutions financières, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

Son siège social est situé dans le district judiciaire de Richelieu, province de Québec.
Date à Montréal, ce 15 novembre 1999

MONETTE, BARAKETT, LÉVESQUE, BOURQUE, PEDNEAULT, Les procureurs de la personne morale.

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Présent Greffier Adjoint

PRÉNEZ AVIS que PRODUCTIONS SAMOURAI FILMS INC. demandera sa dissolution à l'inspecteur général des institutions financières, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

Son siège social est situé dans le district judiciaire de Richelieu, province de Québec.
Date à Montréal, ce 15 novembre 1999

MONETTE, BARAKETT, LÉVESQUE, BOURQUE, PEDNEAULT, Les procureurs de la personne morale.

Kevin Parent
Moi, j'ai signé ma carte de don d'organes.
1 800 267-3434
LE DON DE LA VIE

OXFAM-QUÉBEC
(514) 937-1614 1-877-693-2672
www.oxfam.qc.ca

VILLE MONT-ROYAL
TOWN OF MOUNT ROYAL
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE
MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1310 (PROJET DE RÈGLEMENT N° 1310-62)

AVIS PUBLIC est donné aux PERSONNES INTÉRESSÉES qu'à sa séance ordinaire du 15 novembre 1999, le conseil municipal de Ville Mont-Royal a adopté le PROJET DE RÈGLEMENT N° 1310-62 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait à la hauteur et à l'implantation des bâtiments ainsi qu'aux dimensions des terrains dans la zone I-103.

L'objet du projet de règlement n° 1310-62 est de modifier la hauteur des bâtiments, l'implantation des bâtiments et les dimensions des terrains dans la zone I-103.

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le territoire visé par le règlement comprend la zone concernée I-103 et les zones contiguës I-102, I-104 et I-301 décrites ci-après.

Zone I-103 délimitée comme suit:
Au nord: par les lignes arrière des lots donnant sur le chemin Côte-de-Liesse;
À l'est: par le boulevard Décarie et les limites de la ville de Montréal;
Au sud: par les lignes arrière des lots donnant sur la rue Paré;
À l'ouest: par les limites de la ville de Montréal.

Zone I-102 délimitée comme suit:
Au nord: par le chemin Côte-de-Liesse;
À l'est: par le boulevard Décarie et la zone I-103;
Au sud: par la zone I-101 et les lignes arrière des lots donnant sur l'avenue Royalmount dans la zone I-103;
À l'ouest: par les limites de la ville de Montréal.

Zone I-104 délimitée comme suit:
Au nord: par les lignes arrière des lots donnant sur la rue Ferrer;
À l'est: par les limites de la ville de Montréal;
Au sud: par les limites de la ville de Montréal;
À l'ouest: par les limites de la ville de Montréal.

Zone I-301 délimitée comme suit:
Au nord: par le chemin Côte-de-Liesse;
À l'est: par la zone C-202;
Au sud: par les limites de la ville de Montréal;
À l'ouest: par les zones I-102 et I-103.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le maire expliquera le contenu du projet de règlement n° 1310-62 ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet au cours d'une ASSEMBLÉE PUBLIQUE qui aura lieu le lundi, 29 novembre 1999 à 19 h, à l'hôtel de ville, 90, avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal, et pour laquelle un préavis de sept (7) jours est donné par la présente.

Les personnes intéressées peuvent consulter ce projet de règlement et l'illustration des zones décrites ci-haut durant les heures d'ouverture, au bureau de la greffière, 90, avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal.

Donné à Ville Mont-Royal le 16 novembre 1999.
La greffière,
Marie Turcotte, o.m.a.

• LES ACTUALITÉS •

Réforme municipale

Harel invoque la Constitution pour défendre les fusions

La ministre s'en prend aux «forteresses» municipales qui remontent leur pont-levis

La ministre Louise Harel défend avec vigueur sa réforme municipale, dont les contours commencent à être visibles. Il y aura «évidemment» plus de fusions municipales au Québec, dit-elle, et le niveau municipal ne peut faire face seul aux enjeux internationaux.

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La ministre Louise Harel affirme qu'il y aura «bien évidemment» d'autres fusions municipales au Québec, n'en déplaise aux gardiens des «forteresses» et des «républiques» municipales qui défendent un modèle faisant fi du «bien commun». La ministre des Affaires municipales et de la Métropole a défendu l'imposition de fusions municipales hier, comme celle de Mont-Tremblant et de Saint-Jovite, en se basant sur l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Mme Harel a cité très exactement l'article 92.8 de l'AANB, qui inscrit comme une prérogative des provinces, donc de l'Assemblée nationale, la définition des frontières municipales. Elle s'en est prise à ceux qui voudraient faire de la «démagogie avec la démocratie» en défendant les résultats de référendums locaux qui rejettent les fusions.

Tout en se défendant d'avoir en tête le modèle ontarien, la ministre Harel rappelle que deux des plus grands opposants à la fusion du Grand Toronto sont maintenant maire de la ville et ministre des Affaires municipales. Elle soutient que chacune des 1346 municipalités québécoises ne peut plus décider seule de son sort lorsque le bien commun est en jeu.

Lors d'un colloque organisé par les cadres municipaux hier à Québec, elle a reproché à certaines municipalités d'agir telles des «forteresses qui feraient comme au Moyen Âge et qui monteraient leur pont-levis et n'en sortiraient que pour faire des incursions en territoire ennemi».

Cette offensive de la ministre Harel sur les fusions municipales a surpris les unions municipales qui lui parleront aujourd'hui et demain afin de conclure les discussions sur le pacte fiscal et avant la rencontre butoir de lundi avec le premier ministre Bouchard. Le président de l'Union des municipalités du Québec, Mario Laframboise, affirme que les fusions feront perdre aux villes leur contrôle sur les conventions collectives de leurs employés. Avant de parler de fusions, dit-il, il faut donc changer les lois du travail.

«A Toronto, en trois ans et demi, ils n'ont pas réussi à négocier les conventions collectives, note le président de l'UMQ. Le Québec est tellement étendu qu'il restera toujours des villages qui ont besoin d'aide gouvernementale et cinq villes pauvres ne font pas une ville riche en fusionnant.»

Mais il y aura «bien évidemment» des fusions, explique la ministre des Affaires municipales, parce qu'on «ne peut continuer de s'étaler». A Montréal, Mme Harel indique que la métropole voit sa population augmenter de 23 000 habitants alors que le nombre des contribuables des couronnes nord et sud augmente du double. Le plan gouvernemental pour l'île tourne toujours autour de trois scénarios: cinq, trois ou une seule ville. Du reste, les banlieues devront acquiescer leur part de responsabilités financières.

«Le Grand Montréal, c'est encore l'île?» demande la ministre. Bien évidemment pas. [...] Les enjeux ne peuvent plus être pris en charge uniquement au niveau municipal.»

La ministre défend également avec vigueur sa vision du renforcement des instances régionales ou supramunicipales. Les communautés urbaines et les MRC doivent être revues et corrigées parce que leur territoire a changé, dit-elle. Ce palier municipal sera toujours dirigé par des élus, choisis directement par la population ou désignés par leurs pairs.

Quant au pacte fiscal réclamé par les municipalités, la ministre Harel assure que le gouvernement ne veut plus refaire l'exercice de ces négociations et prendra donc des décisions dans les prochains jours, sans préciser si elles seront applicables dès l'année 2000. En fait, une partie de la facture existante, 356 millions, devra probablement être acquittée avant le 31 mars prochain en raison des délais d'application d'un nouveau pacte fiscal.

La ministre Harel souligne d'ailleurs que le gouvernement n'a pas fait son choix définitif entre une hausse de la taxe scolaire doublée d'une diminution des taxes municipales (Union des municipalités du Québec) et le transfert du transport scolaire aux municipalités (Fédération québécoise des municipalités). Les fonctionnaires de son ministère s'activaient hier à des simulations informatiques avec les deux propositions.

«Chacune des propositions est sur ordinateur pour qu'on sache quelle est l'application pour les contribuables dans chacune des municipalités.»

La ministre Harel ajoute dans la balance une révision de l'équité régionale en considérant le partage des équipements à portée régionale et celui de services comme les habitations à loyer modique.

Il est minuit cinq à Mont-Tremblant

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Une semaine après que Québec l'eut contrainte à la fusion avec ses voisines, la municipalité de Mont-Tremblant accuse le promoteur Intrawest d'être à l'origine de cette fusion forcée.

En conférence de presse hier, le conseiller municipal Yves Bienvenu, entouré de ses collègues au conseil et du maire de l'endroit, a dénoncé les pressions gouvernementales «et les pressions du promoteur, qui trouvait que les choses n'allaient pas assez vite».

Selon M. Bienvenu, «le promoteur et ses actionnaires sont les principaux bénéficiaires de cette manne économique». La municipalité de Mont-Tremblant, elle, croulerait depuis cinq ans sous le poids de visiteurs au nombre sans cesse croissant. «Nous ne sommes pas contre le développement, au contraire, et nous l'avons prouvé», affirme M. Bienvenu. Mais nous pensons qu'il doit se faire d'une manière équilibrée et respectueuse.

A tout le moins, Mont-Tremblant souhaiterait avoir véritablement voix au chapitre. «Au printemps, le ministre Léonard [Jacques Léonard, responsable de la région des Laurentides] m'a dit, en présence du secrétaire-trésorier de Mont-Tremblant, que le gouvernement ne laisserait pas une municipalité comme Mont-Tremblant mettre en péril un investissement de 500 millions», a soutenu M. Bienvenu.

Entre autres piliers difficiles à avaler pour Mont-Tremblant se trouve cette suggestion qu'Intrawest a faite au gouvernement québécois de créer une «superstructure» ré-

gionale. Pour Mont-Tremblant, il s'agissait là d'une pure ingérence d'Intrawest dans les pouvoirs municipaux.

La fusion, qui se matérialise dans le projet de loi 81 déposé par la ministre Harel la semaine dernière, ne saurait servir, selon la municipalité de Mont-Tremblant, que les intérêts d'Intrawest. Mont-Tremblant, qui, avant la menace de fusion, ne s'était pas plainte des avancées d'Intrawest sur son territoire, craint maintenant que Saint-Jovite ne déroule sans aucun souci environnemental le tapis rouge au promoteur.

Partage fiscal

À minuit cinq, Mont-Tremblant se croit toujours en mesure de s'épargner la fusion et propose une solution de rechange: un plan de partage fiscal, sorte de péréquation entre les villes visées par la région.

Lorsque interrogé sur la pertinence de présenter ce projet aussi tardivement, maintenant que la marche vers la fusion semble inéluctable, Yves Bienvenu a soutenu qu'il y a quelques mois Québec l'assurait encore que «Mont-Tremblant n'était pas dans le collimateur des fusions projetées».

Face aux accusations portées hier contre Intrawest, le directeur des communications, Paul Wilson, souligne que le projet de superstructure n'était qu'une simple proposition, qui n'a même pas vu le jour.

Au cabinet de la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, on a surtout commenté la proposition de partage fiscal, jugée décevante. «Avec cette proposition, on reste avec trois visions de développement local, trois plans d'urbanisme, et on n'apporte pas de solution, par exemple, au problème de transport collectif», a souligné l'attachée de presse Annick Bélanger.

À la défense des sans-courant

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Inquiète du sort des personnes et familles démunies menacées de coupures d'électricité par Hydro-Québec, Hydro-Choque s'est alliée aux principaux regroupements de défense des droits des démunis au Québec. Le groupe interpelle le ministre Jacques Brassard pour qu'il donne plus de pouvoirs à la Régie de l'énergie.

«C'est un problème auquel plusieurs organismes adhèrent et ont l'intention de le porter», souligne le porte-parole Jean-Denis Lefebvre. Pour tant, de décembre à mars, Hydro-Québec ne coupe pas l'électricité à ses abonnés. Hydro-Choque et ses alliés jugent que cette politique n'est pas suffisante parce que son application est laissée au bon vouloir de la société d'État. «Novembre et avril sont également des mois où il fait très froid et il n'y a pas de règle», indique Ronald O'Narey, de la Fédération

des associations coopératives d'économie familiale (FACEF).

La coalition réclame la reconnaissance de l'électricité comme bien essentiel, un plus grand respect des capacités de payer des ménages à faible revenu et la création d'une instance neutre et indépendante pour gérer les plaintes dans le domaine. Selon elle, ces solutions permettraient aux personnes en situation de recouvrement de souffler au lieu de devoir choisir entre ses besoins vitaux.

Telles quelles, les politiques de recouvrement d'Hydro-Québec sont loin de satisfaire le regroupement. «Elles sont dures et ne tiennent pas compte de la capacité de payer des gens», poursuit Ronald O'Narey. L'an dernier, la société d'État a coupé l'électricité à 35 000 abonnés et prévoit d'interrompre le service à 22 000 clients cette année. «On n'a plus l'impression que c'est l'effet de la grève [de l'été dernier],» croit M. O'Narey. On craint de retrouver ce problème au printemps prochain.»

CELEBRITÉS /
Les 40 maires de Montréal

Jacques LAMARCHE

CELEBRITÉS/Collection biographique
Les 40 maires de Montréal

De 1833 à 1999.

64 pages - 9,95 \$

LIDEC inc.
(514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies

NOTRE NOUVELLE COLLECTION
AUTOMNE-HIVER
EST ARRIVÉE !

Club 402-HOMME

À votre service depuis 20 ans



COSTUMES
importés d'Italie
au prix de gros

100% laine
Coupe exclusive
De 299 \$ à 499 \$
le costume

Du lundi au vendredi
De 9 h 30 à 18 h
Samedi de 10 h à 16 h

Tous les soirs après 18 h
sur rendez-vous seulement

1118, rue Ste-Catherine O.,
Suite 200, Montréal
(514) 861-3636

Le jeudi 18 novembre

Rassemblement devant les portes à 17 h !

Ouverture du Salon !
18 heures - Cérémonie d'inauguration



Salon du livre de Montréal

Du 18 au 23 novembre 1999
Place Bonaventure



Marc Favreau, président d'honneur du Salon, vous attend !

... et à ne pas manquer,
Le Carrefour de la BD

EXPOSITIONS

- Hommage aux artisans de l'édition
- La nuit à lire debout
- Reliure d'art La Tranchefile
- Prix Genève - Montréal - Rue des lecteurs
- Prix littéraires - Salon de lecture Loto-Québec
- Quelques coins de lecture - Anne Dandurand
- Une histoire de la bande dessinée en France
- La bande dessinée en France aujourd'hui
- Prix Gilles-Corbeil

Programme complet au Salon du livre de Montréal et sur le site Internet.

Heures d'ouverture

Judi 17 h à 22 h
Vendredi 9 h à 22 h
Samedi et dimanche 10 h à 22 h
Lundi 9 h à 22 h
Mardi 9 h à 18 h

Adultes : 6 \$
Étudiants, aînés et membres de la FADOQ : 3 \$
(taxes incluses)

<http://www.slm.qc.ca>

Monopolisons la place !

LES ARTS du Maurier

RADIO française

SODEC Québec

La Presse

ALCAN

Canada

loto-québec

É D I T O R I A L

La santé, l'argent
et les vieux

À entendre le vice-président de l'Association des hôpitaux du Québec réfléchir à voix haute sur les moyens de contrôler l'évolution des coûts de la santé, il y a de quoi grimper dans les rideaux. Refuser des soins à des malades sous prétexte qu'ils sont trop vieux, quelle curieuse et néanmoins persistante façon de poser le problème!

Ce n'est pas la première fois qu'un gestionnaire du réseau de la santé émet l'opinion qu'il ne serait pas rationnel de fournir des soins très spécialisés à des gens âgés. Comme s'il était aussi opportun de procéder à une analyse de coûts-bénéfices auprès des gens malades que pour un vieux téléviseur fatigué. Voilà bien la pire des façons de ramener sur la table la problématique des coûts d'un régime de santé.

Dire cela n'est pas nier qu'il y ait des cas où une intervention médicale très spécialisée n'est pas justifiée compte tenu de l'état de santé général du patient et de son espérance de vie très limitée. D'ailleurs, la vaste majorité des médecins vous diront qu'ils font déjà la nuance dans leur pratique de tous les jours. De là à étendre la décision de ne pas faire profiter certaines personnes de traitements très spécialisés pour la seule raison qu'elles sont âgées, voilà qui est grotesque.

La semaine dernière, la ministre Pauline Marois avait elle-même relancé modestement le débat des coûts de la santé amorcé dès le début de la décennie par l'ex-ministre libéral Marc-Yvan Côté.

Si l'on a cru un temps avoir trouvé des réponses définitives au problème grâce à la fermeture d'établissements et au virage ambulatoire, grâce aussi à la réduction des postes, au contrôle de la masse salariale et à la création de l'assurance-médicaments, il semble que cela ne suffira pas. Selon les prévisions des fonctionnaires de Mme Marois, les coûts des soins de santé augmenteront chaque année de 1,5 % de plus que le PIB dans l'avenir. C'est beaucoup moins rapide qu'au cours des années 1980, mais voilà qui inquiète tout de même parce que les soins de santé constituent déjà la plus grosse dépense du gouvernement.

Devant cette réalité, si plusieurs possibilités s'offrent à nous, aucune n'est miraculeuse. Éliminons d'entrée de jeu le ticket modérateur, un concept punitif et inefficace. Par contre, rien n'interdit de réduire le panier de services assurés. Pourquoi payer pour les examens préalables à l'embauche ou à une pratique sportive intensive, ou encore les traitements non scientifiquement reconnus, notamment ceux contre l'obésité? C'est peu, mais c'est un début.

Une des dépenses importantes du régime, ce sont les médicaments. Le temps est venu d'accorder la priorité à l'achat de médicaments génériques, moins coûteux que les molécules brevetées. Après tout, le régime n'est pas là pour soutenir l'économie mais pour soigner les gens. La Loi sur les brevets protège déjà équitablement les compagnies qui font de la recherche, de même que les crédits d'impôt. Inutile d'en rajouter.

Parmi les autres moyens, il y a la simplification des normes et la réduction du personnel administratif. Le va-et-vient incessant de haut en bas de la pyramide est aussi coûteux qu'improductif. Décentralisons les décisions, notamment en matière de gestion des ressources humaines où il est urgent d'accroître la mobilité de la main-d'œuvre.

On pourrait aussi rafraîchir la proposition souvent faite de créer une caisse-santé destinée au financement du régime. Cela ne réduirait pas la facture mais, au moins, nous saurions où va l'argent. Car s'il est une chose dont on peut être certain, c'est qu'on aura beau trouver un tas de trucs astucieux pour réduire les coûts, cela n'empêchera pas la population de vieillir et le coût des soins spécialisés d'augmenter. Aussi bien se le dire tout de suite et en discuter ouvertement: il faut imaginer des mécanismes transparents, équitables, qui respectent les principes d'un régime universel sans pour autant tomber dans le dogmatisme.

Les sondages le disent pour la santé, les contribuables sont prêts à payer en autant qu'ils ont la certitude que l'argent va à l'amélioration du régime. Ce qui n'est pas toujours le cas présentement.

jrnsansfacon@ledevoir.ca

Tourner la page

Deux mois à peine après s'être installé à la Commission scolaire de Montréal, le tuteur a plié bagage hier, dans le sillon d'un jugement concluant à l'illégalité de sa présence. Ce soufflet au gouvernement ramène-t-il les 21 commissaires à la case départ? Pas du tout.

Le calme avec lequel les porte-parole des différentes factions ont accueilli le jugement de la Cour supérieure tranche avec les excès de langage qui ont trop souvent obstrué les échanges des élus scolaires montréalais au cours des derniers mois. Les dissidents ont eu beau demander hier la démission de la présidente Diane De Courcy, ils se sont généralement abstenus de paivoiser, comme si la présence du tuteur, même écourtée, avait eu un effet calmant sur les esprits. Quant à la présidente, Diane De Courcy, elle est maintenant en minorité à la fois au conseil exécutif et au conseil des commissaires où les cinq dissidents regroupés autour de Robert Cadotte et les six catholiques guidés par Michel Pallascio s'unissent sur presque tout.

Mme De Courcy n'est ni la première ni la dernière présidente de conseil élu placée ainsi en position d'humilité. L'exercice du pouvoir est difficile et son attitude intransigeante, en début de mandat, n'a pas aidé les choses. Il est rapidement devenu clair, par ailleurs, que ses collègues dissidents n'avaient guère davantage le cœur au compromis puisqu'ils ont fait de leur guerre contre la présidente leur absolue priorité. Ils doivent revenir à leurs moutons, c'est-à-dire s'occuper des dossiers scolaires pour lesquels ils ont été élus.

Le tuteur n'est pas le seul qui ait contribué à refroidir les esprits échauffés. La participation de centaines de parents à plusieurs réunions publiques aura rappelé aux commissaires la nature de leur mandat. Par exemple, là où l'équipe de la présidente avait échoué à convaincre les dissidents que des classes préfabriquées valaient mieux que des classes éloignées du domicile, les parents ont réussi haut la main à faire entendre leur point de vue.

Enfin, malgré des échanges houleux en public, un certain nombre de comités parallèles réunissant des commissaires de toutes allégeances mais aussi des enseignants, des organismes communautaires, des cadres, etc., ont entamé ces derniers temps un travail de lutte contre la pauvreté et la violence. Les échanges productifs qui s'y déroulent finiront peut-être par détendre sur le fonctionnement du conseil des commissaires.

La décision de la Cour supérieure est d'une clarté à toute épreuve: l'assemblée des commissaires a le droit d'élire les membres de son conseil exécutif et celui d'en changer la composition. Il serait surprenant, maintenant que les dissidents et les catholiques occupent six des sept sièges à l'exécutif, qu'ils remplacent ses membres avant les prochaines élections scolaires, en 2002. Les règles du jeu sont clarifiées. La participation des citoyens aux scrutins scolaires est déjà dramatiquement faible, les commissaires n'ont pas le droit d'éloigner encore davantage les citoyens en réduisant l'institution qu'ils représentent à une foire d'empoigne. Le temps est venu de tourner la page.



Jean-Robert Sansfaçon

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

SOINS AUX PERSONNES ÂGÉES...



L E T T R E S

Où sont passés les
journalistes du Québec?

Chaque fois que je lis les journaux et que je regarde la télévision, je me pose cette question: où sont passés les journalistes du Québec?

Chaque fois que je constate l'unanimité consternante de leur ignorance des revendications des enseignants, leur refus d'aller à la source chercher des informations de première main, je me demande pourquoi.

Pourquoi devons-nous supporter leur mépris, leur manque de professionnalisme dès qu'il s'agit de notre dossier? Où sont les journalistes qui s'informent et informent la population? Ils sont rares... Seraient-ils en voie d'extinction?

Ne reste-t-il, dans nos journaux, que des personnes qui pensent que leur opinion fait loi? Pourquoi le refus du gouvernement Bouchard de négocier avec les enseignants ne les interpelle-t-il pas? Avons-nous perdu ce droit sans le savoir?

Pourquoi les compressions déguisées du gouvernement Bouchard dans sa réforme de l'éducation ne les intéressent-elles pas?

Il s'agit pourtant de l'avenir de nos écoles, du soutien accordé aux élèves en difficulté, mais aussi du ratio par classe, de l'intégration des enfants sans aide (ou presque) auprès des enseignants.

Savent-ils ce qui se passe dans les écoles du Québec? Connaissent-ils l'ampleur des responsabilités qui nous incombent? Savent-ils qu'en plus d'enseigner et d'éduquer, nous devons soutenir les familles en difficulté, les parents débordés ou dému-

nis devant l'éducation de leurs enfants?

Savent-ils que nous nous transformons en femmes de ménage pour que nos classes demeurent des milieux de vie salubres pour nos élèves, les concierges étant déjà débordés?

Savent-ils le peu de soutien qu'un enseignant reçoit quand des enfants sont intégrés dans sa classe? Savent-ils?

Savent-ils? La liste serait longue, mais parlez à un professeur et il pourra la compléter sans aide.

De qui font-ils le jeu, mesdames et messieurs les journalistes? Que pensent-ils de leur responsabilité devant le public québécois?

At-il droit à du journalisme d'information ou seulement à voir s'étaler dans les quotidiens, les postes de radio et les chaînes télévisées des opinions personnelles?

À mon avis, c'est un aspect réducteur de la profession. Mes collègues et moi-même attendons un traitement juste de leur part.

Imaginez un instant que dans les journaux ou à la télévision paraîtraient des articles de fond sur nos revendications, qu'enfin les enjeux sérieux feraient la une...

Que se passerait-il? Notre gouvernement arrêterait peut-être de se cacher et accepterait de négocier en toute bonne foi, sa vision économiste de l'éducation face à la nôtre, qui est faite d'humanité et de respect de l'enfance. Mais je rêve... Sans doute ne liront-ils même pas ma lettre.

Le rêve, c'est ce qu'il nous reste quand nos droits sont bafoués, quand personne ne veut nous écouter pour éviter que l'on nous entende.

Je suis une enseignante, ni ignorante, ni femme de

marbre, simplement enseignante et fière de revendiquer pour ses élèves et pour sa profession en danger,
Marie-Ange Seboun
Montréal, novembre 1999

Santé: la déresponsabilisation
des gens

Dans *Le Devoir* du 11 novembre 1999, Judith Lapelle livre un témoignage remarquable du Dr Robert Patenaude, lequel montre du doigt la déresponsabilisation des gens.

J'aimerais ajouter aux exemples mentionnés par le Dr Patenaude l'irresponsabilité, au plus haut échelon, de l'État. En effet, même si les plus de 55 ans représentent les meilleurs alliés du parti du très honorable Jean Chrétien aux élections, ils sont encore à attendre un rétablissement des transferts en santé, même si les surplus s'accumulent. Au fait, à quoi cela sert-il, les surplus?

Je rappelle à ceux et celles qui l'oublient que nous payons de nombreuses taxes, pour lesquelles on ne nous fournit pas toujours de services. Ainsi, il en est de toutes les taxes que nous versons pour l'utilisation des véhicules moteur au gouvernement du Canada. Le Canada n'a pas d'obligation en matière routière.

Pour responsabiliser les gens, il faut d'abord les amener à réfléchir sur leur quotidien, ce qui n'est pas la situation présente dans notre société. Je dis bravo au Dr Patenaude et le geste qu'il fait est un début.

André Mainguy
Longueuil, 11 novembre 1999

LIBRE OPINION

Vases clos et reconnaissance internationale

LOUIS BÉLANGER
Université Laval

Frédéric Bastien semble avoir été piqué au vif par la réaction qu'a suscitée chez certains politologues, dont moi-même, la thèse qu'il défend dans son ouvrage *Relations particulières* à propos de la politique française à l'égard d'une éventuelle déclaration unilatérale d'indépendance (DUI) du Québec (*Le Devoir*, 15 novembre 1999). Je pense qu'il a tort de s'offusquer et qu'il fait fausse route en voulant engager un débat méthodologique avec ceux qui, dans les universités, s'intéressent aux mêmes questions que lui.

D'abord, les politologues ayant commenté le livre de M. Bastien, contrairement à ce qu'il écrit, ne disent pas le contraire de ce qu'il affirme, lui. L'auteur de *Relations particulières* défend la thèse selon laquelle la France était résolue à reconnaître la souveraineté du Québec immédiatement après le référendum de 1995. Les politologues interrogés disent que cela est peu probable compte tenu de ce qu'ils savent sur le comportement des États en général et de la France en particulier en pareilles circonstances.

La reconstitution des faits offerte par M. Bastien n'est pas, de ce point de vue, nécessairement fautive. Elle est tout simplement surprenante. Pareille réaction devrait satisfaire notre auteur car il devait bien souhaiter que son livre surprenne et étonne. Quant aux chercheurs en science politique, ils ne se font pas d'illusions. Leur science n'est pas exacte et je tiens à rassurer M. Bastien: loin d'être clos, leur vase déborde d'événements qui, bien qu'improbables, se sont néanmoins produits.

Cela dit, M. Bastien semble ne pas vouloir se contenter que l'on accepte son interprétation des faits comme telle; il voudrait qu'à la lumière de son enquête, nous remettons en question toutes les thèses qui ne cadrent pas avec elle. Il commet ici une erreur de méthode que je me dois de souligner puisque lui-même en appelle à la rigueur méthodologique.

Lorsque les politologues disent qu'une rapide reconnaissance internationale de la souveraineté du Québec, à la suite d'une DUI, est improbable, ils s'appuient sur de nombreuses études cherchant à expliquer pourquoi certains États tiers accordent plus facilement que d'autres leur reconnaissance à de nouveaux États issus d'une sécession, ou pourquoi certains revendicateurs de souveraineté réussissent mieux que d'autres dans leur quête d'appuis. Selon ces études, plusieurs facteurs interviennent et je ne peux ici que nommer certains des plus importants: le niveau de persécution de la minorité séparatiste, le risque de diffusion du sécessionnisme, le risque de déstabilisation régionale, la vulnérabilité des principaux États tiers, les affinités ethniques externes, les coûts et bénéfices diplomatiques.

Les politologues tiennent compte de l'ensemble de ces facteurs lorsqu'ils évaluent un cas particulier comme celui de la politique de la France à l'égard du projet souverainiste au Québec. Et, selon eux, la balance pencherait du côté d'une attitude beaucoup moins radicale que celle présentée dans les pages de *Relations particulières*.

Or, selon M. Bastien, les spécialistes des relations internationales qui évoquent certains de ces facteurs pour expliquer qu'une reconnaissance rapide par la France est improbable parleraient à travers leur chapeau, ils n'auraient pas de «preuves», leur raisonnement «ne tiendrait pas debout». Voilà une réaction bien inattendue! Notre auteur veut-il suggérer que parce qu'il affirme que la France était prête à reconnaître la souveraineté du Québec au lendemain du référendum de 1995, nous devrions oublier les raisons pour lesquelles Paris aurait pu agir autrement et ne raisonner dorénavant qu'en mettant de l'avant celles qui l'auraient motivé à accorder sa reconnaissance? Ce serait à peu près la même chose que de dire que si la balance penche d'un côté, c'est qu'un des deux plateaux est vide. Ce serait évidemment user d'un sophisme et faire preuve d'un manque de rigueur méthodologique.

Mais la balance a-t-elle vraiment penché du côté suggéré par M. Bastien? Je suis prêt à accepter que des faits improbables se produisent, mais question de méthode encore une fois, ou de «preuves», avant de les laisser entrer dans mon vase, je veux leur accorder le niveau d'objectivité qu'ils méritent. Je ne doute pas que M. Bastien ait accompli un travail d'enquête de très grande qualité, là n'est pas la question. Son livre est passionnant et important pour ceux qui s'intéressent aux relations France-Québec. Cependant, s'ils communiquent souvent entre eux, les vases du journaliste et du politologue n'en demeurent pas moins différents.

Pour être convaincu par la thèse défendue dans *Relations particulières*, le lecteur doit accepter comme des évidences deux propositions qui ne vont malheureusement pas de soi. Premièrement, selon M. Bastien, en 1995, sur les questions québécoises, Philippe Séguin, c'est la France. Peut-être que oui, mais peut-être que non. Jacques Chirac en aurait fait son «ministre des Affaires québécoises».

Qu'est-ce que cela veut dire exactement? Le moment venu, qu'est-ce qui nous dit que la position de M. Séguin, favorable à la reconnaissance, aurait prévalu? Le Quai d'Orsay et la cellule diplomatique de l'Élysée n'auraient eu rien à dire? Deuxièmement, la position française aurait déjà été établie avant l'issue du vote: Philippe Séguin a rédigé deux communiqués que pourra utiliser Jacques Chirac, un en cas de victoire du OUI et l'autre en cas de victoire du NON. Mais M. Bastien ne sait pas s'il y avait d'autres projets de communiqués sur le bureau du président. Comment peut-il affirmer que, quelles que soient les circonstances, la position française était arrêtée et qu'elle serait conforme aux volontés de M. Séguin?

Encore une fois, je ne dis pas que la reconstitution des faits proposée par M. Bastien est fautive. Elle est peut-être vraie. Mais elle n'est certes pas définitive. Surtout, elle constitue une base bien fragile pour engager un débat de méthode avec ceux qui, suivant des démarches différentes de la sienne, proposent des lectures différentes de la réalité.

IDÉES

Le paradoxe de l'école québécoise

La réforme des programmes s'inscrit dans la continuité et s'enlise dans la confusion conceptuelle

RÉGINE PIERRE

Docteur en psychologie cognitive et professeur titulaire en didactique et de la lecture à l'Université de Montréal

Premier de deux textes

Il est plutôt paradoxal que depuis 20 ans, alors que la mission du ministère de l'Éducation est la défense et la promotion de l'école, on s'évertue dans les programmes à démontrer que, finalement, l'école n'est peut-être pas aussi nécessaire que cela puisque les enfants apprennent par eux-mêmes! Du moins, c'est ce que l'on pourrait comprendre de la présentation que font les concepteurs et les promoteurs du Programme de formation de l'école québécoise que le ministère de l'Éducation s'apprête à mettre en place, en catimini, pendant que l'on occupait l'opinion publique avec le rapport sur l'enseignement de la religion. Pourtant, l'avenir de nos enfants dépend beaucoup plus des décisions qui ont été prises pour l'élaboration de ce nouveau curriculum dont le ministère a voulu être seul maître d'œuvre.

Le mythe de l'apprentissage naturel

Contrairement à ce que laissent entendre ses concepteurs, la présente réforme ne marque pas une rupture mais une continuité avec les deux réformes précédentes. C'est en 1979 que la véritable révolution a eu lieu et que les modèles traditionnels d'enseignement qui dominaient depuis l'origine de l'école ont été balayés par la vague constructiviste et fonctionnelle qui a déferlé sur tous les pays occidentaux.

Les concepteurs du programme de 1979 présupposaient que pour qu'il y ait transfert des apprentissages scolaires dans la vraie vie, ce que ne favorisaient pas les méthodes traditionnelles, il fallait placer les enfants dans des situations significatives d'apprentissage, c'est-à-dire des situations qui soient proches de la vie courante et qui posent de véritables problèmes d'apprentissage. Il fallait par ailleurs rendre explicites les intentions d'apprentissage, autrement dit, que les enfants sachent pourquoi on leur enseigne la règle du participe passé, à quoi cette règle va leur servir dans la vie, comment s'en servir et dans quel contexte. Deux autres principes fondamentaux étaient également posés par ce modèle qui intégrait les implications les plus importantes des modèles constructivistes: 1. aucune connaissance nouvelle ne peut être assimilée par l'enfant s'il n'est pas prêt mentalement à l'as-

similer; 2. pour que les nouvelles connaissances s'enracinent dans les structures mentales de l'enfant, il faut qu'il ait la possibilité d'ajuster ses structures, et ce processus n'est pas automatique.

Autrement dit, on ne peut enseigner la règle du participe passé avant un certain âge et ce n'est pas parce que l'enseignant y a consacré plusieurs leçons et que les enfants sont capables de la réciter par cœur qu'on peut supposer qu'ils l'ont intégrée.

Tous ces principes sont maintenant reconnus comme des principes didactiques fondamentaux. Ce sont des acquis majeurs de la réforme de 1979. Malheureusement, dans le

nouveau programme, on suppose faussement que l'application d'un tel modèle ne requiert qu'une chose, soit de placer les enfants dans des situations significatives d'apprentissage pour qu'ils construisent eux-mêmes les connaissances. Suivant le même raisonnement, on suppose qu'il n'est plus nécessaire d'enseigner les connaissances disciplinaires et, de ce fait, qu'il est plus important pour les enseignants d'être formés à la pédagogie que de connaître leur matière.

L'enjeu de la réforme

La finalité de ce programme: «Permettre à l'élève de devenir de plus en plus hu-

main...». Lorsque j'ai pris mes bébés dans mes bras à leur naissance, j'avais le sentiment qu'ils étaient des humains à part entière! Des compétences pratiques à développer au primaire: «Pratiquer de saines habitudes de vie sur le plan de la santé, de la sexualité et de la sécurité...». «Adopter des compétences de consommateur averti en vue de satisfaire ses besoins fondamentaux et ses besoins accessoires...». Plutôt inquiétants comme objectifs pour un parent! Les compétences disciplinaires qui devraient être acquises à la fin du primaire: «Lire des textes littéraires et des textes courants diversifiés et appropriés à son âge...». Comment les 30 % d'enfants qui ne savent pas lire vont-ils être dépistés avec des objectifs aussi généraux? Les enfants vont-ils redoubler parce qu'ils ne pratiqueront pas de saines habitudes de vie sur le plan de la santé ou de la sexualité ou que leurs parents ne leur permettront pas d'être des consommateurs, fussent-ils avertis?

On aurait tort de banaliser cette confusion conceptuelle dans laquelle baigne ce nouveau projet d'école car elle masque le véritable enjeu de cette réforme. Faut-il, comme le propose ce programme, faire de l'école primaire un centre de formation branché sur l'acquisition de compétences pratiques ou de savoir-faire pour préparer directement les enfants à s'intégrer dans la société et sur le marché du travail? Faut-il, au contraire, reconnaître que nous sommes sortis de l'ère industrielle et que, dans les sociétés du savoir, l'école primaire doit préparer à la poursuite d'études de plus en plus poussées que, elles, ouvriront sur le marché du travail?

Dans cette perspective, la mission première de l'école primaire est l'instruction et elle doit permettre à tous les enfants, quelle que soit leur condition sociale, de développer les compétences cognitives fondamentales, c'est-à-dire, pour reprendre la terminologie du programme, des savoir-penser, des savoir-apprendre, des savoir-communiquer mais aussi des savoirs et des savoir-être. Contrairement à ce que l'on a supposé depuis 20 ans, aucune compétence, qu'elle soit cognitive, pratique, technique ou professionnelle, ne peut se développer sans la maîtrise des savoirs fondamentaux qui fondent la culture d'une société au sens où la définissait Condorcet, c'est-à-dire l'ensemble des connaissances partagées par les membres d'une même société. Mais comme le disait Rabelais: «Science sans conscience n'est que ruine de l'âme». La finalité première de l'école, à tous les niveaux, reste l'éducation, c'est-à-dire forger des individus autonomes, équilibrés, conscients de la responsabilité qu'ils auront de mettre à profit leur instruction pour contribuer à modeler leur société d'appartenance afin qu'elle réponde aux aspirations les plus profondes de l'homme du XXI^e siècle.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

La mission première de l'école primaire est l'instruction et elle doit permettre à tous les enfants, quelle que soit leur condition sociale, de développer les compétences cognitives fondamentales.

Transport scolaire

Les Montréalais ne doivent pas faire les frais du nouveau pacte fiscal

Les contribuables de l'île paient plus que leur part des coûts de l'éducation

Les discussions en cours entre les municipalités et le gouvernement pour la conclusion d'un nouveau pacte fiscal, qui pourraient entre autres porter sur le financement et la responsabilité du transport scolaire, ravivent nos inquiétudes quant au sort qui sera encore une fois réservé aux contribuables de l'île de Montréal.

Nous, soussignés, réclamons du gouvernement du Québec une plus grande équité fiscale entre les contribuables de l'île de Montréal et ceux de partout ailleurs au Québec.

Cent dix millions de dollars de trop!

Les contribuables de l'île de Montréal paient déjà 110 millions de dollars en trop chaque année en taxe scolaire. Ils paient près de 23 % des frais d'exploitation des cinq commissions scolaires de l'île de Montréal alors qu'ailleurs au Québec la taxe scolaire ne finance que 14 % de ces frais. La différence, soit environ 9 %, est compensée par des subventions de péréquation du ministère de l'Éducation dans presque toutes les régions du Québec. L'île de Montréal ne reçoit pas de subventions de péréquation.

Autrement dit, le gouvernement du Québec finance un peu plus de 77 % du système scolaire montréalais comparativement à 86 % dans le reste du Québec. Pour les contribuables de l'île de Montréal, la différence entre 77 % et 86 % de la facture totale des frais d'exploitation du système scolaire montréalais signifie près de 110 millions de dollars payés en trop, chaque année, en taxe scolaire.

A cette iniquité s'ajoute, pour les contribuables de l'île de Montréal, l'impact d'une ponction de 400 millions de dollars dans le budget de l'éducation pour financer les subventions de péréquation. A elle seule, cette ponction représente annuellement pour eux un manque à gagner de 80 millions de dollars en services.

Un tel système de péréquation pénalise les citoyens de l'île de Montréal en les faisant payer pour des services

qu'ils ne reçoivent pas. Ce système de péréquation à sens unique est foncièrement inéquitable.

Transport scolaire: pas plus que les coûts réels

Les commissions scolaires assument actuellement la responsabilité de la gestion du transport scolaire dont le financement est assuré par le ministère de l'Éducation. Or les discussions en cours entre le gouvernement du Québec et les municipalités sur la conclusion d'un nouveau pacte fiscal pourraient entraîner le transfert de la responsabilité du financement du transport scolaire vers les commissions scolaires.

Le fardeau fiscal est déjà beaucoup trop élevé sur l'île de Montréal et le financement du transport scolaire par les commissions scolaires aurait pour effet d'entraîner une autre augmentation de ce fardeau par le biais de la taxe scolaire. En outre, dans l'éventualité de ce transfert, une règle de financement qui ne tiendrait pas compte des coûts réels de transport pour chacune des commissions scolaires pourrait impliquer que les contribuables de l'île de Montréal paient, encore une fois, plus que leur juste part des dépenses du Québec en matière d'éducation.

N'en jetez plus, la cour est pleine!

Avec leurs taxes scolaires, les contribuables de l'île de Montréal paient déjà plus qu'ils ne le devraient. Ils subissent les effets pervers d'un système de péréquation à sens unique qui les pénalise année après année. Comme si cela ne suffisait pas, voilà maintenant qu'avec le financement du transport scolaire, ils pourraient encore subir les effets d'une nouvelle péréquation. N'en jetez plus, la cour est pleine!

Nous demandons donc au gouvernement du Québec d'instaurer des mécanismes de financement du système scolaire permettant d'assurer que les contribuables du territoire du Conseil scolaire de l'île de Montréal ne soient pas tenus de financer une plus grande part des frais d'ex-

ploitation de leurs commissions scolaires que celle qui est exigée des autres contribuables du Québec.

De plus, nous demandons avec insistance au gouvernement du Québec que, dans l'éventualité où la responsabilité du financement du transport scolaire était transférée aux commissions scolaires, les contribuables de l'île de Montréal ne soient pas tenus de payer plus que les coûts réels du transport scolaire sur leur territoire.

Les contribuables de l'île de Montréal ne doivent pas faire les frais du nouveau pacte fiscal. C'est une question d'équité!

Jacques Mongeau

Président du Conseil scolaire de l'île de Montréal

Vincent Arcisies

Président de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

Jean-Marc Crête

Président de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Diane De Courcy

Présidente de la Commission scolaire de Montréal

Marcus Tabachnick

Président de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson

George Vathilakis

Président de la Commission scolaire English Montreal

Vera Danyluk

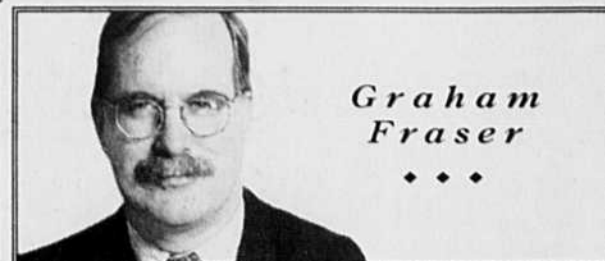
Présidente de la Communauté urbaine de Montréal

Georges Bossé

Président de l'Union des municipalités de banlieue sur l'île de Montréal

Pierre Laferrière

Président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain



Graham Fraser

Le pouvoir du raconteur

Robert Fulford est un phénomène unique dans la vie intellectuelle au Canada anglais. Critique d'arts plastiques, il a fortement appuyé la carrière de l'artiste torontois Michael Snow. Tout jeune critique littéraire, il avait vivement impressionné l'essayiste américain Edmund Wilson.

Dans les années 60, lorsqu'il était responsable d'une chronique quotidienne dans le *Toronto Star*, il lui était interdit de signer des textes dans d'autres publications. D'où l'utilisation d'un nom de plume, Marshall Delaney, pour rédiger des chroniques de cinéma pour la revue *Saturday Night*, chroniques dont on a fait un livre. Mélomane, il fut un ami d'enfance de Glenn Gould et demeure un amateur sérieux de jazz. Urbaniste — ou, du moins, étudiant en urbanisme —, il signa un livre sur Toronto qui fut publié aux États-Unis par un éditeur américain ravi de découvrir la ville et l'écrivain. Lise Bissonnette l'a décrit comme le critique culturel le plus respecté et le plus convaincant du Canada anglais.

Fulford est un libéral au sens pur du terme: tolérant, vivement antitotalitaire, en faveur du marché, ouvert d'esprit et indépendant. Un libéral dans le sens que George Orwell donne à propos de Charles Dickens: «Une intelligence libre.» Il fut membre d'un petit groupe d'intellectuels torontois qui dénoncèrent la Loi sur les mesures de guerre en 1970 — et d'un autre groupe, peut-être plus petit et certainement différent, qui donna son appui à l'Accord sur le libre-échange en 1988. Toujours admirateur des œuvres de la romancière Margaret Atwood, il estimait son anti-américanisme excessif et qualifia ses propos sur la proposition du libre-échange de «rhétorique brutale et hystérique», disant qu'elle s'était transformée en politicienne. Furieuse, l'écrivaine répondit par une caricature méchante et malicieuse d'un journaliste jaloux des succès d'une femme — c'était dans une nouvelle du recueil intitulé *Wilderness Tips*.

Un autodidacte

Prolifique et d'une érudition remarquable, Robert Fulford est un autodidacte. Il a décroché de l'école secondaire en 1950 à l'âge de 18 ans, au grand désespoir de ses parents, pour devenir d'abord messenger puis journaliste à la section des sports du *Globe and Mail*. «Il m'est par la suite devenu évident qu'il y a des gens pour lesquels l'école ne réussit tout simplement pas à avoir un sens», a-t-il écrit dans ses mémoires: *Best Seat in the House - Memoirs of a Lucky Man*. «Ces gens doivent acquiescer leur éducation ailleurs, si jamais ils y parviennent, et doivent patienter du mieux qu'ils le peuvent durant leur formation scolaire, se repliant sur toutes les occasions de diversion possibles. La triste vérité est que j'ai vécu mon adolescence en essayant d'y échapper.»

Mais le jeune Robert ne possédait pas la patience requise pour se mettre au latin et à l'algèbre; il était gagné par une avidité et une curiosité pour les arts, le cinéma et la littérature (sa carrière de journaliste des sports fut de courte durée). Qui plus est, il savait raconter une histoire.

Tous les soirs, cette semaine, l'émission radiophonique *Ideas* de CBC a offert à Robert Fulford une tribune de conférencier dans la prestigieuse série de *Massey Lectures*. Le thème qu'il a choisi relève de la véritable spécialisation de cet intellectuel qui semble tout savoir et connaître du monde: l'art de raconter. Dans ces conférences — *The Triumph of Narrative - Storytelling in the Age of Mass Culture* —, Robert Fulford présente l'art de la narration, le désir d'entendre des histoires, comme un des éléments clés de la vie civilisée.

Retour de pendule

Après l'ascendant qu'avait pris le nouveau roman, qui abandonnait les structures traditionnelles de narration, voici venir un retour de pendule. Depuis plusieurs années, on reconnaît la force du récit. «Nous savons que les histoires créent la vie, de même que la vie fourmille d'histoires», dit M. Fulford. Bien sûr, comme maître dans l'art de raconter, Fulford parle de la puissance narrative... en nous racontant des histoires: des histoires drôles, paradoxales, ironiques. Il fait du journalisme depuis presque 50 ans, sans jamais perdre sa curiosité, son intérêt d'un tantinet moqueur face aux prétentions et aux hypocrisies des autres, sans délaissier son enthousiasme pour le «plototage». Il est une inspiration pour nous tous dans ce métier.

C'est la semaine parfaite pour célébrer les conteurs; mardi, on a décerné les prix littéraires du Gouverneur général. Parmi ces prix, il y a eu une reconnaissance importante — un prix pour Matt Cohen et son livre, *Elizabeth and After*, son vingt et unième — et, du moins pour moi, une découverte: le dramaturge Michael Healey. Dans sa pièce *The Drawer Boy*, présentement à l'affiche à Toronto, Healey explore l'impact d'une présentation théâtrale de l'histoire personnelle d'un fermier sur ce même fermier. La mémoire, qui est nécessairement une construction de récits personnels, façonne nos vies: selon le jury, la pièce de Healey «célèbre le pouvoir de transformation de l'art».

Et cette semaine, dans cinq tranches d'une heure, Robert Fulford illustre ce pouvoir indéniable.

Graham Fraser est correspondant parlementaire du *Globe and Mail* à Ottawa. gfraser@globeandmail.ca

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Etant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Franceur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Odile Tremblay (horizons), Michel Garneau (caricatures), Diane Prescott (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Ducloux et Christine Dumazet (relateurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias); Marie-André Chouinard (livres et politiques culturelles); Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Mungier, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Perome, Serge Lainon (correspondantes parlementaire à Ottawa); LA PUBLI-CITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, pliante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLI-CITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION: Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Béland, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zaida; PROMOTION ET TIRAGE: Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Claudette Beliveau (secrétaires administratives), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Une manifestation tourne au poivre de Cayenne à Ottawa

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Une brève mais violente manifestation marquée par des jets de bouteilles et de poivre de Cayenne a opposé protestataires et policiers, hier, sur la colline parlementaire.

Quelque 300 personnes réclamant des subventions fédérales à l'intention des sans-abri se sont retrouvées face à une centaine de policiers de la Gendarmerie royale du Canada, dont certains étaient équipés de casques, de boucliers et de matraques, à proximité de la tour de la Paix.

Les manifestants ont pris d'assaut les barricades, tentant de franchir de force les cordons de policiers. Ces derniers sont parvenus à maintenir leur position en ayant recours au poivre de Cayenne.

Quant à eux, les protestataires ont lancé des bouteilles de plastique, des contenants de jus et des débris de toutes sortes en direction des forces de l'ordre. Des deux côtés, des cris de colère fusaient. Simplement vêtus de leurs parkas et de leurs chapeaux de fourrure, les premiers agents dépêchés sur les lieux ont rapidement cédé leur place à des collègues équipés pour faire face à une émeute. À proximité, une poignée de manifestants se sont agenouillés dans l'espoir de se protéger les yeux.

La plupart de ceux atteints par les jets de poivre de Cayenne étaient des jeunes de moins de 25 ans. Parmi eux, Aaron, 22 ans, un squeegee de Toronto. «*Ils ne nous ont pas prévenus ou quoi que ce soit, a-t-il déclaré en se frottant les yeux. S'ils avaient dit: "Je vais t'asperger", je me serais éloigné. Je croyais qu'ils allaient nous battre. J'aurais pu faire face à cela, mais le poivre de Cayenne, c'est comme l'eau bouillante.*» La manifestation a pris fin au bout d'une heure.

Aux Communes, la députée néo-démocrate Libby Davies s'est demandé si le gouvernement ne pouvait pas réagir face à des sans-abri autrement qu'en les aspergeant de poivre de Cayenne. «*A travers le pays, les gens se battent pour des droits essentiels au logement, au revenu*», a-t-elle déclaré.

BÉBÉ

SUITE DE LA PAGE 1

à la MIV. Cinq d'entre elles ont mis au monde sept enfants — dont deux couples de jumeaux —, quatre ont fait une fausse couche et six n'ont pas encore accouché.

Les femmes n'ont reçu aucun médicament pour stimuler les ovaires mais ont généralement reçu une injection de Profasi 36 heures avant le prélèvement des ovocytes pour améliorer les chances de succès de la maturation. Le prélèvement d'une dizaine d'ovocytes est effectué entre le 10e et le 14e jour du cycle menstruel. Le médecin utilise alors une sonde échographique transvaginale munie d'une petite aiguille. Celle-ci est introduite dans chaque ovaire pour aspirer le liquide de chaque petit follicule. L'intervention dure de 30 à 40 minutes.

Les ovocytes mis en culture parviennent à maturité de 24 à 48 heures plus tard. Le sperme préparé pour l'insémination est mis en contact avec l'ovocyte pour fécondation. Environ deux jours plus tard, les embryons formés sont transférés dans l'utérus.

En conférence de presse hier, la maman Jahan Alkarouf a raconté sa joie de se savoir enceinte après six ans d'essais infructueux, notamment avec la FIV classique. Un cycle de MIV à l'hôpital Royal-Victoria coûte 2950 \$, comparativement à 4250 \$ pour la FIV. Le traitement est offert le plus souvent aux femmes ayant des ovaires polykystiques.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec Inc., 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

ORDRE La Cour suprême a refusé de suspendre le jugement

SUITE DE LA PAGE 1

Nouveau-Brunswick a choisi de ne pas justifier l'interdiction de pêcher l'anguille, les règles en vigueur (saison de pêche, quotas, etc.) pour d'autres espèces pourraient, elles, être applicables aux autochtones.

Le plus haut tribunal du pays a fait ces précisions en marge de son arrêt rejetant la requête du groupe West Nova Fishermen's Coalition, une coalition de pêcheurs non autochtones de Nouvelle-Écosse qui demandait à la cour de suspendre son jugement Marshall de septembre pour qu'elle réentende la cause. Par une réaudition, la coalition voulait que soient précisés certains points, notamment l'étendue du pouvoir du gouvernement fédéral de réglementer les droits des autochtones issus de traités. La cour affirme qu'elle a déjà répondu aux questions soulevées par la coalition dans son premier arrêt et que ce qu'on lui demande en fait, «*c'est [de] transformer rétroactivement les poursuites en un renvoi consultatif.*»

Fait rare, la Cour suprême ne s'est pas contentée de rejeter la requête qui témoigne, selon elle, d'*une incompréhension fondamentale de la portée* du jugement Marshall. Elle a aussi expliqué pourquoi, en citant les passages importants de son précédent jugement, remettant ainsi les pendules à l'heure.

Rappelons qu'au lendemain de ce jugement, des groupes de pêcheurs autochtones de Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick avaient entrepris de pêcher le homard en dehors des saisons permises, déclenchant les hos-

tilités entre autochtones et non-autochtones dans les communautés côtières. Un moratoire volontaire a été imposé mais, devant la volonté du ministre des Pêches de réglementer la pêche autochtone, celui-ci avait été abandonné par les chefs de bande des Maritimes, qui se disaient trahis. Certains Micmacs avaient même entrepris de couper du bois sur les terres provinciales.

«*La "période de fermeture", écrivait donc les juges, est clairement un outil de gestion dont dispose potentiellement le gouvernement, mais son application aux droits issus de traités devra être justifiée pour des raisons de conservation ou d'autres motifs. En l'absence de cette justification, l'accusé qui établit l'existence d'un droit issu du traité est ordinairement autorisé à l'exercer. [...] Comme les difficultés que pose la gestion des ressources fauniques et halieutiques [...] varient d'une espèce à l'autre, les restrictions devront être justifiées au cas par cas.*»

Mais le plus haut tribunal du pays va plus loin dans son «*rappel à l'ordre*». Il met un holà aux diverses présomptions qui ont circulé depuis septembre, dont celles voulant que le traité Marshall permet aux autochtones de librement couper du bois, cueillir des fruits et des baies sauvages, extraire des minerais ou même extraire le gaz naturel, des «*suppositions*» qu'elle juge «*injustifiées*».

La cour mentionne à cet égard que, bien que les droits issus de traités sont «*capables d'évolution*», ils ne peuvent être transformés «*du tout au tout*». Le jugement Marshall «*n'a pas décidé que l'appelant avait établi l'existence d'un droit issu de traité permettant de cueillir toute chose qui peut*

physiquement l'être. Les questions en litige étaient beaucoup plus restreintes et la décision beaucoup plus limitée».

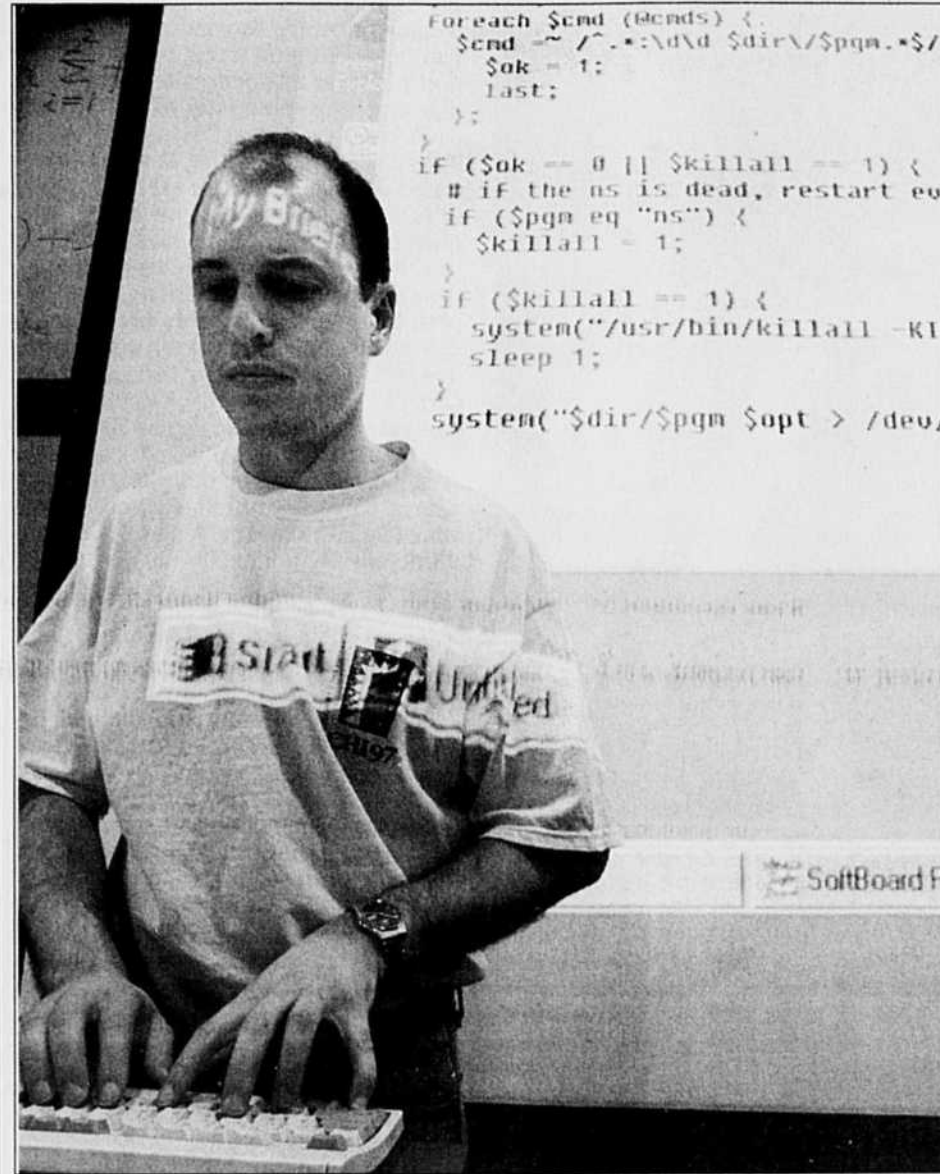
Le ministre des Pêches et des Océans, Herb Dhaliwal, s'est dit satisfait de cet arrêt de la cour, hier. «*Nous avons dit qu'il fallait s'asseoir et discuter pour voir quelle serait la solution. Je crois que nous n'avons pas sauté aux conclusions comme d'autres l'ont fait quant à l'interprétation à donner au jugement.*»

C'est que les précisions de la Cour suprême viennent en quelque sorte réhabiliter le ministre — qui a répété depuis le début du débat que la pêche allait être réglementée et qu'il faudrait discuter avec les Micmacs pour les autres espèces de poissons — et contredisent simultanément le ministre des Affaires indiennes, Robert Nault, qui avait affirmé le 15 octobre dernier qu'à son avis, le jugement de la Cour suprême s'étendait également à la coupe de bois et aux ressources naturelles. «*C'est probablement pourquoi je demande aux provinces d'être aux tables de négociation. Certaines ne sont peut-être pas d'accord avec moi*», avait-il déclaré alors.

Comment Robert Nault a-t-il pu se tromper ainsi? a demandé un journaliste à M. Dhaliwal. «*Je crois que vous devez lui poser la question.*»

M. Nault a plutôt tempéré ses propos. «*Selon moi, définir quelles ressources sont ciblées par ce jugement n'est que le début. J'invite les provinces à s'asseoir à la table pour discuter. [...] La cour dit que si les premières nations ont d'autres requêtes traitant des ressources naturelles, le tribunal sera prêt à les traiter. Mon intérêt, c'est que ce soient les politiciens qui prennent les décisions difficiles, pas les tribunaux.*»

La classe de demain



L'UNIVERSITÉ

MCGILL a inauguré

hier ce qu'elle appelle

«la classe informatique

la plus perfectionnée au

monde». Située dans le

pavillon McConnell de

génie, la classe a bénéficié

de l'installation d'un

système de commande

qui automatise le fonction-

nement des dispositifs

technologiques. Comme

dans certains films,

l'ordinateur éteint les lu-

mières, déploie l'écran,

allume le projecteur et le

branche à l'ordinateur.

S'il fait jour, le système

ferme même les rideaux.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

CINAR

«Les pénuries de main-d'œuvre qualifiée, ça existe»

SUITE DE LA PAGE 1

Cinar s'est donc développée et a remporté beaucoup de succès en combinant les fonds publics canadiens et les fonds importants obtenus de sources extérieures, particulièrement les coproductions, a-t-elle expliqué.

Mais l'industrie est maintenant à un tournant, a-t-elle soutenu, à cause de la fragmentation des marchés (la multiplication des canaux spécialisés) et de l'intégration verticale de grands groupes américains comme Viacom, Fox et Disney, «*qui exercent un contrôle croissant sur les réseaux de distribution et de production de contenus.*»

Micheline Charest affirme donc que le système canadien de financement, mis en place il y a 20 ans «*sur*

des bases culturellement hermétiques, est maintenant à une croisée des chemins. Il n'y aura jamais assez d'argent, à partir de tous les différents programmes gouvernementaux dans ce pays, pour appuyer, à eux seuls, notre désir de maintenir à l'antenne des émissions à haut contenu culturel».

C'est à la suite de ce raisonnement que Mme Charest a soutenu qu'on ne peut plus conserver des programmes d'aide trop rigides, d'autant plus que nous n'avons aucun contrôle sur les productions américaines qui viennent au Canada acheter des services de production à bas prix et auxquelles, «*en plus, les gouvernements consentent des crédits d'impôt.*»

Détail piquant: dans son discours, Micheline Charest s'est félicitée

d'avoir investi «*de façon continue dans la formation de scénaristes et d'artistes d'ici*», mais elle a ajouté presque immédiatement que «*les pénuries de main-d'œuvre qualifiée, ça existe*». Plusieurs ont compris hier que Mme Charest faisait allusion au fait qu'on pouvait manquer de scénaristes qualifiés...

Rappelons que Cinar fait actuellement l'objet d'allégations selon lesquelles l'entreprise aurait utilisé des prête-noms canadiens pour obtenir l'aide gouvernementale canadienne tout en camouflant le fait que des œuvres auraient été écrites par des scénaristes américains. Dans ce dossier, aucune accusation criminelle n'a encore été formellement déposée contre Cinar.

SALON Plus de 1000 auteurs sont conviés à rencontrer le public

SUITE DE LA PAGE 1

Rappelons que c'est à Claude Hurtubise que les lecteurs doivent la découverte d'écrivains aussi importants qu'Anne Hébert, Yves Thériault, Alain Grandbois, Jacques Ferron et Gabrielle Roy. Il fut au cœur d'un véritable foyer de curiosité intellectuelle et artistique, de passion et de découvertes, qui s'est incarné, à la fin des années 30 et au tournant des années 40, dans une revue, *La Relève*, laquelle devait donner son nom à un mouvement littéraire, rassemblant, autour de la figure du poète Hector de Saint-Denis Garneau, nombre d'écrivains mus par les mêmes exigences esthétiques.

Ajoutons enfin que le prix Fleury-Mesplet est ainsi nommé en mémoire de l'imprimeur Fleury Mesplets, mort en 1764. Celui-ci fut le premier imprimeur de

Montréal et le fondateur de la *Gazette*, premier journal de la ville.

Au Salon, chacun se plongera donc dans les livres, non sans en avoir examiné les couvertures, humé et caressé les pages, et admiré, parfois, la qualité de cet objet qu'est aussi le livre. Ainsi, à travers l'atelier de reliure d'art La Trancheffe, c'est l'occasion pour le visiteur d'acquiescer des rudiments de reliure. Là on causera sans du papier et démontage du livre. L'intéressé pourra poursuivre son apprentissage en confectionnant son propre «galopin», soit une simple reliure cousue.

Mais les livres sont aussi — et surtout — le fait de ceux qui les écrivent. Plus de 1000 auteurs sont donc conviés à rencontrer le public dans le cadre du Salon. Ces invités viennent d'ici et d'ailleurs; ils se nomment aussi bien Robert Lalonde qu'Alexandre Jardin, Ahmadou Kourouma qu'Ann-Marie MacDonald, Olivier Douzou que Kathy Reichs ou Jacques Salomé. Les plus hardis des visiteurs pourront leur parler, leur tendre un exemplaire de leur ouvrage pour une dédicace, hasarder quelques questions, subir peut-être quelques influences...

Pour tous les goûts

Le Salon fourmille d'ateliers, de forums de discussions, de tables rondes, voire de jeux portant sur des sujets

complémentaires comme la lecture et l'écriture. On y parlera de paratexte, ou d'écriture de voyage, de relève ou d'histoire, de francité canadienne, de roman policier de science-fiction...

Une table ronde tracera les liens étroits qui mènent la littérature auprès de l'enfant; du reste, l'enfance, source inépuisable d'inspiration, sera également un thème de discussion entre écrivains.

Enfin, l'idée du café-cinéma, qui avait germé l'an dernier, fait des petits cette année. Le temps d'une pause, le badaud pourra revoir, sur grand écran, des documentaires tels que *Voyage illusoire*, *Yin Chen*, *Marie-Claire Blais*, *l'insomnie*, ou encore découvrir une série de films sur des écrivains allemands comme Goethe ou Günter Grass.

Cette année encore, le Salon a voulu mettre dans le coup les jeunes et les tout-petits. Voilà pourquoi toute une série d'activités leur sont destinées. De ce nombre, mentionnons «La nuit à lire debout», qui se tiendra de dimanche à lundi, au cours de laquelle une classe du deuxième cycle du primaire est invitée à passer au Salon une nuit qui sera, dit-on, des «plus chouettes». Et puis, dès ce soir à 21h, l'événement «Je veille au Salon» réunit des conteurs d'un peu partout dans le monde, qui participent, avec leur cœur et leurs lèvres, à la grande aventure de la tradition orale.